

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL** **du MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2022 à 19h**

Nos réf : HT/DB/MCR

**Présents** : RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, CONLET Jean-Pierre, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, MANGE Mylène, URAS Michaël, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, MANIAS Marcel, MORENO Christine, DURY Bernard, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie.

**Excusés** : EMONIN Ghislaine a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre  
DEVAUX Cloé a donné procuration à RADREAU Sophie  
REBOUH Mehdi a donné procuration à MARTINO Jean-Luc  
WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick  
TRAVERSIER Agnès a donné procuration à BEDEZ Christian  
ATAR Nathalie a donné procuration à FRANÇOIS Claudine

**Absent** : ARNAUTOVIC Meho

**Madame Sophie RADREAU, Maire** :

- ouvre la séance ;
- dresse l'état des présences ;
- constate le quorum.

Le compte-rendu du 15 juin 2022 n'appelle aucune observation.

**Madame la Maire** expose les nouvelles dispositions issues de l'ordonnance du 07 octobre 2021 et du décret du même jour, relatives à la simplification des outils de publication des actes des collectivités territoriales qui doivent être mises en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Dans ces modifications, les convocations doivent être transmises de manière dématérialisée, ou par écrit sur demande.

**Sophie RADREAU** : « Qui souhaite recevoir encore sa convocation par écrit, sachant que la commune de Bavans n'a pas les moyens de fournir des tablettes ? »

**GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, MANIAS Marcel, MORENO Christine, FRANÇOIS Claudine, PLANÇON Aurélie** et le représentant de la Presse souhaitent continuer à recevoir les convocations au conseils municipaux par écrit. Une demande sera envoyée aux conseillers représentés et absents.

**Sophie RADREAU** : « En même temps que la convocation du conseil municipal, vous recevrez le projet de procès-verbal du précédent conseil municipal. Il n'y aura plus de compte-rendu.

La première délibération du conseil portera sur la nomination du secrétaire de séance.

La seconde délibération (il n'y en aura pas ce soir puisque le précédent conseil a eu lieu avant le 1<sup>er</sup> juillet) concernera l'adoption du projet de procès-verbal du précédent conseil, avec les éventuelles modifications apportées.

La troisième délibération concernera la liste des décisions que je suis amenée à prendre, liste qui figurait avant en fin de compte-rendu du conseil. Cette délibération précisera que vous avez pris acte de ces décisions.

Le secrétaire de séance devra signer la feuille de clôture de séance et toutes les délibérations de cette séance.

D'autre part, le compte-rendu du conseil ne sera plus affiché devant la mairie.

La liste des délibérations sera affichée en mairie et publiée sur le site internet. Toutes les délibérations pourront bien sûr être consultées en mairie »

### Ordre du jour

#### *I – Délibération n°37/2022 : nomination du secrétaire de séance*

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal nomme **Monsieur Marcel MANIAS** pour remplir les fonctions de secrétaire.

## II – Délibération n°38/2022 : compte-rendu des décisions prises par le maire

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation qu'il a reçue du Conseil municipal :

■ **Décision 05/2022** : Signature du Contrat de location d'un photocopieur couleur KONICA MINOLTA C450i, avec CM CIC Leasing Solutions – 92988 PARIS LA DEFENSE

Madame la Maire précise qu'il s'agit du photocopieur pour la mairie, et rappelle la liste des différents photocopieurs : 1 pour l'école Radreau 1, 1 pour l'école Radreau 2, 1 pour l'école Dolto, 1 pour le pôle enfance/crèche, 1 pour la mairie, 1 pour le CCAS et 1 à disposition des associations au CCAS

**Christian BEDEZ** : « De la part d'Agnès TRAVERSIER : est-ce qu'il y a eu une mise en concurrence pour la location de ce photocopieur ? »

**Sophie RADREAU** : « Deux prestataires ont été consultés »

**Christian BEDEZ** : « Est-ce que le prix des copies est inclus dans le prix de la location ou est-ce que cela vient en plus ? »

**Sophie RADREAU** : « C'est en plus, comme c'était avant »

■ **Décision 06/2022** : Signature de la convention déterminant les modalités de mise à disposition de locaux dans le cadre du projet "Territoires d'innovation" soutenu par le Programme d'Investissements d'Avenir, avec Pays de Montbéliard Agglomération – Année scolaire 2022-2023

■ **Décision 07/2022** : Signature de la Convention / Éveil musical 2022-2023 au multi-accueil « Les Tourtereaux », avec La Compagnie SHOW TIME sise à AIBRE – 25750

■ **Décision 08/2022** : Signature d'un contrat de service / Fourniture et livraison des repas et goûters pour la crèche avec la Société La Cuisine d'Uzel

■ **Décision 09/2022** : Signature d'un contrat de service / Fourniture et livraison des repas pour la restauration scolaire et le centre de loisirs, avec la Société COMPASS GROUP

**Bernard DURY** : « Est-ce que le coût des repas est plus élevé qu'avant avec MALUGANI, et est-ce que cela impacte le prix pour les parents ? »

**Sophie RADREAU** : « Le coût des repas est plus élevé. MALUGANI nous avait annoncé qu'il aurait de toute façon également augmenté. La décision d'augmenter les repas facturés n'est pas prise pour l'instant, nous sommes en train de travailler sur la question, cela sera abordé lors d'une prochaine commission Finances »

**Bernard DURY** : « Est-ce que c'est de l'ordre de 5% ? 10% ? »

**Sophie RADREAU** : « Je n'ai pas fait la conversion en pourcentage. Avec MALUGANI, pour les repas destinés aux 3-6 ans, nous étions à 3,65 € et avec COMPASS nous sommes à 3,95 €. Pour les repas destinés aux 6-12 ans, avec MALUGANI, nous étions au même prix (3.65 €) et nous passons à 4.15 € avec COMPASS ».

■ **Décision 10/2022** : Signature du Contrat de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme (ADU) du Pays de Montbéliard

L'exposé du maire entendu, le Conseil municipal prend acte du compte-rendu des décisions.

## III – Délibération n°39/2022 : Annulation de la délibération n°35/2015 relative à la cession de terrain communal à M. et Mme EINHORN et Mme RAMOS

Suite à la délibération n° 35/2015, Mme RAMOS, et Mme et Mr EINHORN ne se sont pas manifestés pendant plusieurs années, notamment en faisant le nécessaire auprès d'un notaire pour finaliser l'acquisition des deux parcelles communales décrites dans cette même délibération.

En 2021, Mme et Mr EINHORN ont manifesté leur volonté d'acquérir les deux parcelles, aux prix indiqués dans la délibération n°35/2015.

Mme RAMOS a donc été contactée afin de connaître sa volonté et sa capacité à acquérir la parcelle prévue dans la délibération n° 35/2015.

Par un mail du 16 août 2022, elle a indiqué ne pas être en mesure d'acquérir l'ensemble de la parcelle, et a émis le souhait d'acquérir une parcelle d'une superficie plus modeste (environ 22 m<sup>2</sup>).

Via un courrier du 31 août 2022, Mme RAMOS a été interrogée sur sa capacité financière afin de procéder à cette vente dans un délai raisonnable en cas d'accord du conseil municipal, avec une réponse exigée pour le 08 septembre 2022 afin que la commune ne se retrouve pas dans une situation de monopolisation d'un bien communal similaire à la précédente.

Mme RAMOS n'a pas répondu dans le délai imparti sur sa capacité à concrétiser cette acquisition, donc sa demande ne sera pas étudiée.

Au regard des échanges avec Mme RAMOS, et Mme et Mr EINHORN, il est proposé au conseil municipal d'annuler la délibération n° 35/2015 qui n'est plus adaptée à la situation.

En ce qui concerne la demande de Mme et Mr EINHORN, conformément à la réglementation (saisie du domaine obligatoire pour les cessions immobilières effectuées par les communes de plus de 2000 habitants), le service Domaine de la Direction Départementale des Finances Publiques sera saisi pour avis, et le Conseil Municipal pourra alors délibérer sur cette demande lors de sa prochaine réunion à l'aune de l'avis de cette autorité compétente.

**Bernard DURY** : « Ce qui serait bien, c'est que le terrain soit entretenu... »

**Sophie RADREAU** : « L'entretien de ce terrain fait partie du planning d'entretien, donc c'est entretenu »

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, décide d'annuler la délibération n°35/2015.**

*Délibération publiée sur papier le 23/09/2022*

*Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 23/09/2022 et sur site internet le 23/09/2022*

#### *IV – Délibération n°40/2022 : Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)*

##### **Madame la Maire expose :**

Le PLU de la commune a été approuvé par délibérations les 12 mai 2011 et 20 octobre 2011. Depuis, il a fait l'objet de plusieurs procédures, pour des besoins ponctuels d'adaptation aux évolutions de la commune :

- Modification n°1 approuvée le 28 novembre 2013,
- Modification simplifiée n°1 approuvée le 18 septembre 2014,
- Modification simplifiée n°2 approuvée le 15 septembre 2016,
- Modification simplifiée n°3 approuvée le 15 décembre 2021.

Entre temps, le contexte législatif national a évolué et a renouvelé les exigences réglementaires qui s'imposent au PLU, notamment en matière de prise en compte des enjeux environnementaux et de consommation d'espaces.

Localement, le SCoT de Pays de Montbéliard a été approuvé le 16 décembre 2021 et un nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) a été approuvé fin 2020. Ces documents fixent de nouvelles orientations d'aménagement et de développement avec lesquelles les documents d'urbanisme doivent être compatibles.

C'est dans ce contexte de renouvellement des cadres de la planification et avec la volonté de renouveler une vision du développement communal, que la municipalité de Bavans envisage une révision de son document d'urbanisme, dont les objectifs sont les suivants :

##### **Première partie : Objectifs**

##### **Revoir l'économie générale du projet de développement de la commune**

Le PLU de Bavans présente quelques difficultés de mise en œuvre. En effet, depuis son approbation en 2011, et bien qu'il dispose de plusieurs zones à urbaniser, aucune n'a été aménagée et aucun projet n'y est envisagé à court ou moyen terme.

Plusieurs raisons expliquent cette situation :

- Certaines zones AU sont situées dans des contextes topographiques ou de fond de parcelles qui les rendent difficilement aménageables,
- Les densités de logements très élevées exigées dans ces zones sont un frein à la réalisation des aménagements prévus (entre 35 et 65 logements à l'hectare dans le centre, et entre 20 et 40 logements à l'hectare pour les secteurs périphériques).

D'autre part, en 2021 la commune comptait 95 logements vacants depuis plus de 2 ans. Il y a donc également un enjeu de reconquête de ces logements.

Aussi, la révision du PLU permettra de reconsidérer les espaces vraiment stratégiques au développement de la commune et d'actualiser le potentiel de logements en renouvellement urbain. Il conviendra également de réévaluer les besoins au regard des dynamiques actuelles, étant donné l'ancienneté du document.

### **Poursuivre la requalification du cœur de bourg**

Le SCoT, approuvé le 16 décembre 2021 par le conseil communautaire, donne à la commune de Bavans le statut de bourg dans l'armature urbaine du Pays de Montbéliard, ce qui lui confère une vocation de « proximité » pour les communes alentour.

Dans la réalité, cette vocation n'est pas entièrement réalisée. Le cœur de bourg dispose d'un certain nombre de commerce qu'il est important de préserver.

Depuis plusieurs années, la nécessité de valoriser et de dynamiser le cœur de bourg a donné lieu à des opérations d'aménagements urbains (hiérarchisation du réseau viaire, redéfinition des stationnements, création de cheminements piétons, ...), qu'il convient aujourd'hui de prolonger.

Le PLU devra être un outil de poursuite de cette stratégie, selon les grands objectifs suivants :

- Mettre en valeur le patrimoine en place et pratiquer des ouvertures paysagères sur le Doubs, aujourd'hui très peu visible alors qu'il est à proximité immédiate,
- Résorber l'habitat insalubre,
- Mener une réflexion sur la fonction commerciale et son éventuelle revitalisation.

### **Réinterroger la vocation du château du Lorday**

Cette demeure a été édifiée par un industriel local, Edgar Japy, au début du 20<sup>ème</sup> siècle. Elle est implantée dans un vaste domaine, qui comporte 1 600 m<sup>2</sup> de surface bâtie, plantée sur une propriété de 46 000 m<sup>2</sup>.

Un projet immobilier, touristique, d'habitat et de services y était envisagé, mais le projet n'a pas abouti. La situation semble bloquée et le devenir du site très incertain, tandis que les bâtiments sont en cours de dégradation.

La révision du PLU permettra de ré-interroger la vocation de ce site.

### **Finaliser le schéma des voies douces et mieux valoriser les berges et la plaine alluviale du Doubs**

Pays de Montbéliard Agglomération est engagé depuis le début des années 2000 dans la création et l'extension d'un réseau cyclable devant desservir l'ensemble de son territoire.

En 2021, PMA a réalisé un nouveau tronçon jusqu'au stade de Bavans. À terme, le projet prévoit de :

- Relier le centre de Bavans à Lougres, via le site de Faurecia (le tracé entre le stade de Bavans et Faurecia est arrêté et devrait être réalisé en 2022/23),
- Créer une connexion entre Bavans, le tronçon et la gare de Colombier-Fontaine, via une passerelle enjambant le Doubs.

De son côté, la commune projette de continuer le développement des voies dans les années à venir afin de favoriser les échanges entre les quartiers, le centre, les commerces et équipements, par des itinéraires sécurisés. À terme, l'objectif de la commune est de connecter le réseau communal à la piste cyclable PMA qui emprunte les berges du Doubs, et d'y développer des fonctions de loisirs.

La révision du PLU permettra de mener une réflexion sur la finalisation du trajet vers l'Ouest de Bavans et la commune de Lougres, ainsi que sur la connexion du réseau communal à celui de PMA, depuis le cœur de bourg, mais également d'identifier des sites à valoriser le long des berges du Doubs, pour mieux valoriser ce patrimoine naturel remarquable et y développer des espaces de détente et de loisirs à l'adresse des habitants.

D'une manière plus générale, la révision du PLU permettra également de prendre en compte les objectifs et orientations définis dans les documents cadre de planification territoriale, notamment :

- le Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) du Pays de Montbéliard approuvé en décembre 2021,
- le Programme Local de l'Habitat (PLH) approuvé en décembre 2020 : celui-ci exprime un plan de modernisation de l'habitat comme priorité du territoire et fixe des objectifs quantifiés de logements par commune,
- le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) adopté en décembre 2012, dont la révision est engagée pour tenir compte du nouveau périmètre de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA).

### **Deuxième partie : Modalités de la concertation**

**Madame la Maire rappelle** qu'en application de l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme, la révision du PLU fait l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et autres personnes concernées, selon les modalités suivantes :

- Transmission d'informations et publication au fur et à mesure de l'avancement du dossier dans le journal municipal et/ou sur le site internet de la commune,

- Mise à disposition du public d'un dossier de concertation consultable en mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture, jusqu'à l'arrêt du PLU par le conseil municipal,
  - Les observations du public pourront être adressées à Madame le Maire par courrier ou être consignées dans un registre tenu à la disposition du public, à la mairie, aux jours et heures habituelles d'ouverture,
  - Trois réunions publiques seront organisées :
    - \* Pour présenter le diagnostic et les premières grandes questions qu'il soulève pour l'urbanisation de la commune.
    - \* Pour présenter le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) et les secteurs à enjeux pressentis,
    - \* Pour échanger sur le projet de zonage/règlement et les secteurs à OAP (Orientation d'aménagement et de Programmation).
- Les dates des réunions seront publiées par les moyens habituels, en temps utile.

**Madame la Maire précise :**

- Que la municipalité se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire.
- Qu'à l'issue de la concertation, le bilan de la concertation sera dressé au regard des observations émises et sera présenté au conseil municipal qui en délibérera.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 151-1 et suivants et les articles R. 151-1 et suivants,

Vu le PLU approuvé le 9 février 2006,

Considérant que l'établissement d'un PLU présente un réel intérêt pour une gestion du développement durable communal.

**Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**  
par 26 voix POUR, 0 CONTRE, 0 abstention

- 1 - De prescrire la révision du PLU sur la totalité du territoire communal ;
- 2 - De demander à Monsieur le Préfet du Doubs, de définir avec le Maire les modalités d'association de l'État à la révision du PLU, et de faire connaître les services de l'État qui, à ce titre, seront associés à cette révision ;
- 3 - De demander aux Présidents du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, du Département du Doubs, de la Chambre de Commerce et d'Industrie Saône-Doubs, de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Doubs, de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture du Doubs – Territoire de Belfort, de Pays de Montbéliard Agglomération, s'ils souhaitent être associés à la révision du PLU et, dans l'affirmative, de désigner leurs représentants ;
- 4 - De demander aux Maires des communes voisines s'ils souhaitent être consultés sur le projet de PLU lorsqu'il aura été arrêté et à chaque fois qu'ils en feront la demande pendant la durée de la procédure ;
- 5 - De consulter les Présidents des associations agréées mentionnées à l'article L.132-12 du Code de l'Urbanisme qui en auront fait la demande ;
- 6 - D'ouvrir la concertation prévue par l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme, selon les objectifs et modalités exposés ci-dessus ;
- 7 - De confier à l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard la réalisation des études d'urbanisme nécessaires à la réalisation du PLU et la production du dossier ;
- 8 - De confier au bureau d'études Prélude la réalisation des études environnementales nécessaires à la réalisation du PLU ;
- 9 - D'autoriser Madame le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant l'élaboration technique du PLU ;
- 10 - De solliciter l'État, conformément aux dispositions de l'article L. 132-15 du Code de l'Urbanisme, pour qu'une dotation soit allouée à la commune afin de compenser en partie les frais matériels et d'études nécessaires à l'élaboration du PLU.

En outre, conformément à l'article L. 153-11 du Code de l'Urbanisme et dans les conditions et délai prévus à l'article L. 424-1 du même code, à compter de la publication de la présente délibération, le Maire décide de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan.

*Délibération publiée sur papier le 23/09/2022*

*Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 23/09/2022 et sur site internet le 23/09/2022*

## V – Délibération n°41/2022 : Création poste adjoint technique

**Madame la Maire** informe le Conseil Municipal :

« Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. »

Considérant la cessation de fonction suite à la mutation auprès d'une autre collectivité d'un agent qui occupait l'emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe au sein des Ateliers Municipaux,

Considérant les candidatures de fonctionnaire insatisfaisantes et les compétences de l'agent qui sera recruté,

Considérant l'absence de concours et d'ancienneté au sein de la fonction Publique de l'agent qui sera employé, il ne pourra être nommé au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe mais au grade d'adjoint technique territorial (l'accès à ce cadre d'emploi peut se procéder par recrutement direct),

Considérant qu'il est nécessaire de créer l'emploi d'adjoint technique territorial,

Considérant que l'avis du Comité Technique doit être demandé au préalable, la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe fera l'objet d'une prochaine délibération,

**Madame la Maire** propose au Conseil Municipal de créer le poste d'adjoint technique territorial, catégorie C, à temps complet, au sein des Ateliers Municipaux.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L 313-1, L 332-8, L 542-2 et L 542-3 du code général de la fonction publique ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 13 avril 2022,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix POUR, 0 CONTRE, 0 abstention décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.**

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget 2022, chapitre 012.

*Délibération publiée sur papier le 23/09/2022*

*Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 23/09/2022 et sur site internet le 23/09/2022*

## VI – Délibération n°42/2022 : Emprunt - Maison des Associations de 1 000 000 €

Afin de financer les besoins en investissement de la commune, notamment le réaménagement et la rénovation énergétique de la Maison des Associations, **Madame la Maire**, après avoir sollicité des offres de financement auprès de plusieurs établissements bancaires et les avoir comparées, propose au Conseil Municipal, la mise en place d'un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté aux conditions suivantes :

- Montant de 1 000 000.00 €
- Taux fixe annuel de 3.00 %
- 25 échéances annuelles constantes d'un montant de 55 823.33 € équivalent à un taux de 2.75 %
- Date de versement des fonds au 25 décembre 2022, date de 1<sup>ère</sup> échéance au 05 mars 2023, date de la deuxième échéance au 05 janvier 2024, les échéances suivantes le 05 janvier de chaque année
- Frais de dossier : 0,10%

**Bernard DURY** : « Est-ce qu'il y a déjà un début de projet pour ce site ? »

**Sophie RADREAU** : « Les associations ont été consultées pour savoir quels étaient leurs besoins »

**Bernard DURY** : « C'est de l'argent qui est juste provisionné »

**Sophie RADREAU** : « Oui, on provisionne, car une augmentation encore plus importante des taux est à prévoir, il serait judicieux de contracter ce prêt avant que les taux d'intérêt ne s'envolent davantage »

**Christian BEDEZ** : « Donc le prêt est contracté ? »

**Sophie RADREAU** : « Le contrat n'est pas signé, mais on a répondu à la Caisse d'Épargne que leur offre était la mieux placée, il faut que nous délibérions avant que je ne signe le contrat de prêt »

**Christian BEDEZ** : « Ce matin, Monsieur BOURQUIN signalait que les prêts seraient de plus en plus difficiles à obtenir par les communes, voire refusés s'il n'y avait pas d'apport »

**Sophie RADREAU** : « Nous n'avons pas eu de difficultés pour notre part. Ça ne fonctionne pas comme pour les particuliers. Les collectivités n'ont pas à fournir systématiquement un apport pour contracter un prêt »

**Christian BEDEZ** : « Ça peut être demandé ? »

**Sophie RADREAU** : « Peut-être, mais pas dans notre cas »

**Christian BEDEZ** : « Si c'est accordé, c'est tant mieux »

**Sophie RADREAU** : « L'emprunt sera accordé lorsque nous aurons délibéré, je n'aurai qu'à signer l'offre de la Caisse d'Épargne qui est valable jusqu'à la fin du mois »

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix POUR, 0 CONTRE, 0 abstention décide de mettre en place l'emprunt détaillé ci-dessus.**

*Délibération publiée sur papier le 23/09/2022*

*Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 23/09/2022 et sur site internet le 23/09/2022*

## VII – Délibération n°43/2022 : Renouvellement contrat carte achat à échéance

Le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques. La Carte Achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

### Article 1

Le Conseil Municipal décide de doter la Commune de Bavans d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et décide ainsi de contracter auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté la Solution Carte Achat pour une durée de 3 ans.

La solution Carte Achat de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté sera mise en place au sein de la Commune de Bavans à compter du **1<sup>er</sup> novembre 2022** et ce jusqu'au **31 octobre 2025**.

### Article 2

La Caisse d'Épargne, (émetteur) de Bourgogne Franche-Comté met à la disposition de la Commune de Bavans les cartes d'achat des porteurs désignés.

La Commune de Bavans procédera via son Règlement Intérieur à la désignation de chaque porteur et définira les paramètres d'habilitation de chaque carte.

La Caisse d'Épargne mettra à la disposition de la Commune de Bavans **1 (une)** carte achat.

Ces solutions de paiement et de commande sont des cartes à autorisation systématiques fonctionnant sur un réseau fermé de fournisseurs désignés par la collectivité.

Tout retrait d'espèces est impossible.

Le Montant Plafond global de règlements effectués par les cartes achat de la Commune de Bavans est fixé à **24.000** euros pour une périodicité annuelle.

### Article 3

La Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté s'engage à payer au fournisseur de la collectivité toute créance née d'un marché exécuté par carte d'achat de la Commune de Bavans dans un délai de **3 à 5 jours**.

### Article 4

Le Conseil Municipal sera tenu informé des opérations financières exécutées dans le cadre de la présente mise en place de la carte d'achat, dans les conditions prévues à l'article 4 alinéa 3 du Décret 2004 – 1144 du 26 Octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat.

L'émetteur portera ainsi chaque utilisation de la carte d'achat sur un relevé d'opérations établi **mensuellement**. Ce relevé d'opérations fait foi des transferts de fonds entre les livres de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté et ceux du fournisseur.

### Article 5

La Commune de Bavans créditera le compte technique ouvert dans les livres de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté retraçant les utilisations de la carte d'achat du montant de la créance née et approuvée. Le comptable assignataire de la commune procède au paiement de la Caisse d'Épargne.

La Commune de Bavans paiera ses créances à l'émetteur dans un délai de **30 jours**.

## **Article 6**

La tarification **mensuelle** est fixée à **20 euros** pour un forfait de **1 (une)** carte d'achat, dont la gratuité de la commission monétique.

Des frais moratoires seront facturés à la collectivité en cas de retard.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix POUR, 0 CONTRE, 0 abstention,**

Autorise Madame le Maire à signer le contrat d'engagement avec la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté dans le respect des dispositions des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

*Délibération publiée sur papier le 23/09/2022*

*Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 23/09/2022 et sur site internet le 23/09/2022*

## **VIII – Rapports des Commissions**

**→ COMMISSION « SÉCURITÉ – ACTION SOCIALE – COMMUNICATION »**

**séance des 05 juillet et 12 septembre 2022**

**– rapporteur Jean-Pierre LOUYS ↻**

### **Action Sociale**

**- Épicerie Solidaire**

Nous avons contacté plusieurs grandes surfaces pour demander s'il y avait possibilité de récupérer des réfrigérateurs et des congélateurs.

Nous avons pu récupérer deux congélateurs cédés gratuitement par LIDL.

Les réfrigérateurs proposés par GRAND FRAIS se sont avérés trop gros pour notre local.

**- Goûter Seniors**

Date fixée au samedi 26 novembre. La partie animation sera à nouveau assurée par Tentation Danse, la situation sanitaire de l'an passé n'ayant pas permis à certains de venir au goûter.

### **Sécurité**

**- Vidéoprotection**

L'ensemble des caméras est installé.

Un poteau devra encore être mis en place à l'entrée de Bavans côté Bart car le candélabre existant est gêné par une rangée de peupliers qui empêche la transmission du signal.

La formation sur la prise en main du logiciel de consultation est en cours.

Seuls Madame la Maire et la gendarmerie auront accès aux images.

**- Projet de sécurisation des abords de l'école Radreau.**

Le projet proposé par le Bureau du Paysage a été mis en discussion avec les membres de la commission. Plusieurs solutions ont été proposées pour les entrées et sorties sur la rue des Anémones.

Un nouveau plan de circulation émanant du Bureau du Paysage a été soumis (voir ci-dessous).

Il prend en compte les diverses remarques faites au long du processus, notamment une sortie aménagée à l'intersection de la rue des Anémones et de la rue Ernest Lelache.

Cette sortie permettrait d'éviter l'engorgement des véhicules au niveau de l'intersection avec la rue des Bleuets.

Il y aurait donc deux possibilités de sortie de la rue des Coquelicots.

Cette solution dégagerait 115 places de stationnement.

Il reste à revoir le tracé des places sur le petit parking vers les cours de tennis.

La commission signale un trou au niveau de l'enrochement côté rue Lelache qui pourra être comblé au moment des travaux.

**Bernard DURY : « Sur le plan, qu'est-ce qui est retenu ? »**

**Jean-Pierre LOUYS : « Tout est retenu, notamment les cheminements sécurisés pour les piétons. Il reste juste une question sur les 4 places en long sur le parking du tennis, nous allons voir si nous pouvons les aménager différemment »**

**Bernard DURY : « À noter qu'un épi est à l'envers, près du tennis couvert, à droite c'est bien, mais à gauche c'est dans l'autre sens, il va falloir se garer en marche arrière »**

**Marcel MANIAS : « Effectivement, quand on regarde le sens des flèches, il faudra se garer en marche arrière »**

**Sophie RADREAU : « En fait, les voitures pourront se garer en remontant le long de la rue des Anémones dans le sens de la circulation »**

**Christian BEDEZ** : « En fait, l'équipement orange n'est pas un trottoir »

**Sophie RADREAU** : « La bande orange sur le plan correspond à une résine, un marquage au sol.

Au départ, nous avons eu 2 propositions pour les sens de circulation. Dans la première proposition, les véhicules entraient dans la rue des Anémones par les rues Lelache et des Coquelicots (entrées par le nord et l'ouest) et sortaient sur la rue des Bleuets (sortie au sud). Dans la seconde proposition, les véhicules entraient dans la rue des Anémones par la rue des Coquelicots (entrée par l'ouest) et sortaient sur les rues Lelache et des Bleuets (sorties au nord et au sud).

La 2<sup>ième</sup> proposition nous a semblée plus judicieuse, puisqu'elle évite d'avoir un engorgement à l'intersection entre les rues des Coquelicots et des Anémones et elle réduit le flux de véhicules devant l'entrée principale de l'école. »

**Bernard DURY** : « Oui, ça marche »

**Jean-Pierre LOUYS** : « En plus, pour les riverains, notamment ceux qui habitent au nord de la rue des Coquelicots, ça leur permettra de pouvoir sortir de la rue des Anémones plus facilement »

**Christian BEDEZ** : « Reste à voir si les parents vont bien vouloir partir à gauche. C'est une bonne chose ce que vous avez fait »

**Jean-Pierre LOUYS** : « La priorité, c'est la sécurité des enfants, et les cheminements piétons sécurisés et le parvis protégé amélioreront leur sécurité. Il faudra un peu de civisme aussi »

**Christian BEDEZ** : « Deuxième question de la part d'Agnès TRAVERSIER : elle indique qu'il y a un flou dans le compte-rendu par rapport au coût de la vidéosurveillance »

**Jean-Pierre LOUYS** : « Elle avait posé une question sur les consommations d'électricité des caméras lors du précédent conseil. Nous lui avons déjà répondu que ces coûts seraient indiqués et détaillés lors d'une prochaine commission Finances-Personnel »



## → COMMISSION « ENVIRONNEMENT – AMÉNAGEMENT URBAIN – PATRIMOINE »

séance du 23 juin 2022

– rapporteur Christine BUSSON ↗

### Environnement

- Sécheresse : l'arrêté préfectoral du 03/06/2022 a imposé aux mairies de couper l'eau des fontaines. Cette décision a été affichée sur les deux fontaines concernées : celle du Temple et celle de Dodu.
- La tonte raisonnée pose beaucoup d'interrogations : des panneaux explicatifs apposés auprès des espaces choisis devraient permettre aux passants de comprendre la démarche retenue.
- Nettoyage

À noter : les dates du nettoyage pour les années à venir  
RV AUTOMNE : dernier samedi de septembre  
RV PRINTEMPS : dernier samedi d'avril

Nettoyage d'automne 2022 : il aura donc lieu le **samedi 24 septembre à 9h**, suivi du traditionnel pot de remerciements.

Suite au manque de mobilisation des citoyens lors du nettoyage de printemps, l'accent sera mis sur la **communication** :

- Affichage sur le panneau lumineux et par voie de presse pour tous les habitants ;
- Mail aux présidents des Associations ;
- Rencontre début septembre avec les enseignants + Flyers à donner, quelques jours avant, aux enfants des écoles pour sensibiliser les familles ;
- Rendez-vous au plus tôt avec la directrice de la MPT qui saura prendre toutes les dispositions et mesures nécessaires pour mobiliser ses troupes ;
- On nous signale que certains endroits du parking de Colruyt ne sont pas propres, en particulier vers les bonbonnes de gaz : nous ferons remonter ces remarques au directeur.

### Aménagement urbain

- Subvention pour ravalement de façade

- **RAPPEL** : le périmètre éligible applicable a été arrêté lors d'une délibération datée du 25/11/2020.
  - Refus pour la rue du Corps Franc.
  - Accord pour la Grande Rue.
- La Commission propose de faire le rappel des rues éligibles dans le Bavans Infos.

- Les élus dans vos quartiers le 8 juin 2022 de 18h à 20h : rues des Pommiers, de la Combe Saint-Père, des Acacias, de la Prairie, et la fin de la rue des Cerisiers.

Compte-rendu succinct des rencontres :

- vitesse excessive, priorité non respectée, manque de marquage de la ligne médiane...
- sens de circulation à revoir, panneaux à remettre...
- taille des haies et des arbres...
- trous en formation (+ effondrement à un certain endroit de la rue de la Prairie).

- Nouvelle aire de jeux du Corps Franc installée ainsi qu'un banc supplémentaire.

- Mise en place d'une table de pique-nique à l'entrée de Bavans côté Bart.

### Patrimoine

Les Journées du Patrimoine ont eu lieu les **17 et 18 septembre 2022**.

La Commission a proposé une randonnée urbaine passant par les fontaines et leur histoire suivie de la visite du Temple avec sa Grange.

### Cimetière

- Constitution du groupe de travail issu des deux commissions "Environnement – Aménagement urbain – Patrimoine" et "Ateliers municipaux – Travaux – Forêt – Cimetière" :

→ pour la Commission "Environnement – Aménagement urbain – Patrimoine" : Ghislaine EMONIN, Brigitte ROY, Cloé DEVAUX, Hervé BÉPOIX, Claudine LORDIER.

→ pour la Commission "Ateliers municipaux – Travaux – Forêt – Cimetière" : la liste sera arrêtée ultérieurement.

- Organisation du travail et calendrier :

- Inventaire des supports existants : registres, plans, logiciel ;
- Prise en compte de la nouvelle réglementation ;
- Visites sur place ;
- Découpages des secteurs = état des lieux ;
- Compte-rendu.

**Divers**

- Demande d'achat de terrain communal à la Prairie

⇒ La Commission souhaite faire une visite sur place avant de se prononcer.

- Octobre rose

L'intervention d'un professionnel de Santé était souhaitée pour faire une conférence ; étant indisponible cette année, il s'engage pour l'an prochain.

Une marche aux flambeaux a été organisée à cette occasion le jeudi 20 octobre.

Nous avons contacté le responsable de la Ligue contre le cancer pour le prêt de matériel et la nécessaire coordination. La Randonnée bavanaise a fourni les flambeaux.

Supports de communication : affiches, flyers, petits rubans...

- Noël

Le thème retenu pour cette année est un **Père Noël qui devra être de fabrication artisanale** (visible de la rue). C'est sur ce critère que le jury de passage attribuera un prix.

Suggestion : un chalet en bois pourrait être construit par des bénévoles et posé près de chez la fleuriste. Nous pouvons aussi demander un devis à ACCO FORET.

Nous communiquerons dès que nous aurons toutes les informations.

- Accueil en mairie d'un couple d'Américains pilotés par l'Office de Tourisme de Montbéliard.

Ils étaient sur les traces de leurs ancêtres : la famille LELACHE, dont le premier tailleur de pierre est arrivé à Bavans pour construire le fort du Mont-Bart avec les pierres de la carrière.

Ils ont souhaité voir aussi le cimetière et le temple. Leur visite s'est terminée par un pot en mairie.

***INFORMATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT***

Des élus ont participé à :

- une conférence animée par GAÏA sur la Chaufferie bois ;
- une animation sur la réduction des déchets intitulée « J'ai tué ma poubelle ».

L'intervenante pleine d'idées fait des interventions à la demande : elle pourrait venir sensibiliser les enfants des écoles et rencontrer d'autres structures qui le souhaiteraient... à suivre.

**Bernard DURY** : « Où en êtes-vous pour le nouveau site internet ? »

**Jean-Pierre LOUYS** : « On a pris du retard »

**Bernard DURY** : « Si vous avez des choses à nous montrer, des idées, on est là pour en discuter aussi »

**Christian BEDEZ** : « J'ai une information au niveau de la tonte raisonnée : le panneau situé sur le terrain près de chez moi a disparu »

**Patrick LORDIER** : « On sait, il a été enlevé. Je l'ai retrouvé et remis aux ateliers »

**Christian BEDEZ** : « Sur le compte-rendu succinct des rencontres, il est question de panneaux d'entrée d'agglomération qui ont disparu. En avons-nous recommandés ? »

**Sophie RADREAU** : « Celui à l'entrée côté Présentevillers avait disparu avant l'été, celui côté Bart a disparu il y a trois semaines. Oui, les panneaux ont été commandés par le Département, car les panneaux d'entrée d'agglomération situés au bord des routes départementales sont à leur charge. »

**Patrick LORDIER** : « Certains panneaux de rues ont aussi disparu. »

**Christian BEDEZ** : « Une autre et dernière question par rapport à la fontaine du Dodu. Il est vrai que suite à l'avis de mise en sécheresse niveau 3, il a été demandé l'arrêt des fontaines. Pourquoi avoir arrêté celle du Dodu alors que le trop-plein allait directement au Doubs ? Ça m'a surpris »

**Christine BUSSON** : « Tout simplement parce que quand il y a de l'eau dans les fontaines, les gens viennent retirer de l'eau. Donc c'est de l'eau qui ne va pas à la rivière. Donc, c'est pour préserver, dans la mesure du possible, l'alimentation de la rivière. Cette fontaine faisait partie des deux qui pouvaient être interrompues, et ça a été fait. C'est vrai que quand les fontaines ne sont pas arrêtées, les gens viennent, ce qui est quelque part compréhensible. Dans la mesure où c'est possible, on le fait pour protéger le Doubs »

**Sandrine VEDRINE** : « Impasse des Grosseilliers, c'est pareil, un panneau a été volé »

**Patrick LORDIER** : « Au sujet des panneaux, j'ai demandé aux services techniques de souder les écrous de fixation, pour limiter le vol de panneaux »

**Marcel MANIAS** : « Puisque l'on parle des panneaux, les panneaux cédez-le-passage du carrefour en bas de la rue de la Charbonnière ne sont pas respectés, c'est très dangereux »

**Christian BEDEZ** : « Il faudrait peut-être installer des panneaux STOP »

**Marcel MANIAS** : « Je pense qu'il faudrait installer un panneau indiquant que c'est un rond-point, pour marquer la priorité donnée à gauche »

→ **COMMISSION « PETITE ENFANCE – VIE SCOLAIRE – JEUNESSE »**

séance du 29 août 2022

– rapporteur **Jean-Luc MARTINO** ↗

**Conseils des écoles**

## Procès-Verbal du 2<sup>ème</sup> Conseil d'Ecole de la Maternelle F.Dolto de BAVANS

Mardi 15 Mars 2022 à 17h30

### Personnes connectées :

- ✓ Enseignantes : GERARD Séverine, JEANNIN Caroline, POUILLET Agathe, RUIZ DESMOULINS Laëtitia, TYRODE Stéphanie et EMONIN Claire (directrice)
- ✓ ATSEM : PILET Sylviane
- ✓ Municipalité : RADREAU Sophie (Maire), MARTINO J.Luc (adjoint)
- ✓ Représentants des parents d'élèves : AQUILANO Shirley, BOITEUX Elisa, COULON Elodie, DAUTREY Nassima, FRANCHIN Emily, TEKFAOUI Najia
- ✓ Responsable du secteur Jeunesse : BISSOLI Audrey

### Personnes absentes ou excusées :

- ✓ Enseignantes : QUENTEL Solène
- ✓ Représentants des parents d'élèves : FORTU Adeline, BOISSON Virginie, GIRARDET Nicolas
- ✓ DDEN : BAUDIER Dominique
- ✓ AESH : BICELLI Eve, RUELLE Agathe

#### 1- Approbation du compte rendu du 1<sup>er</sup> Conseil d'Ecole :

Le compte rendu du 1<sup>er</sup> Conseil d'école du lundi 18 Octobre 2021 est validé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Mme TEKFAOUI Najia

#### 2- Effectifs et prévisions de l'organisation pédagogique pour la rentrée 2022

**Effectifs au 15 MARS 2022: 115 élèves**

	Mme Ruiz Desmoulins	Mme Tyrode Mme Poulllet	Mme Gérard	Mme Jeannin Mme Quentel	Mme Emonin Mme Tyrode	TOTAL ECOLE
	PS	PS MS	MS	MS GS	GS	
<b>Nbre d'élèves par niveau</b>	25	15 8	22	9 13	23	115
<b>Nbre d'élèves par classe</b>	25	23	22	22	23	115

Nbre d'élèves par niveau	PS=40	MS=39	GS=36	115
--------------------------	-------	-------	-------	-----

Prévisions pour la rentrée septembre 2022 : (enfants de PS nés en 2019)

→ 38 PS annoncés au premier conseil d'école, mais aujourd'hui nous avons une estimation de 45 enfants

Année 2022/2023	PS	MS	GS	TOTAL
Nbre d'élèves par niveau	45	40	39	124

Soit une prévision de répartition par classe :

	Classe 1	Classe 2		Classe 3	Classe 4		Classe 5	TOTAL ECOLE
	PS	PS	MS	MS	MS	GS	GS	
<u>Nbre d'élèves par niveau</u>	26	19	6	25	9	15	24	124
<u>Nbre d'élèves par classe</u>	26	25		25	24		24	124

Les inscriptions des petites sections pour la rentrée prochaine ont commencé le 7 mars en mairie, et ce jusque début avril : il s'agit des enfants nés en 2019.

A ce jour, il y a déjà eu 25 dossiers de PS de déposés, sur les 45 attendus.

### 3- Projet ERASMUS et label EUROSCOL:

Notre école est inscrite dans un projet ERASMUS depuis septembre 2019, en collaboration avec la Grèce et la Slovénie, avec des mobilités pour les enseignantes, et des mobilités virtuelles pour les élèves.

Mmes GERARD et EMONIN se sont rendues en novembre à Rhodes pendant une semaine, afin de travailler sur le nouveau projet marionnette pour cette année scolaire. Elles ont eu le plaisir de découvrir cette nouvelle marionnette, imaginée et conçue par le groupe enseignant slovène, qu'elles ont ensuite ramenée en France pour le plaisir de tous nos petits élèves.

Du 4 au 10 décembre, notre école a eu l'immense joie d'accueillir nos collègues européennes : 2 maitresses grecques ainsi que 3 maitresses slovènes. Pendant leur séjour, nous avons prévu d'organiser « l'introduction de notre marionnette baptisée FLOKINOÛ ». Ainsi, il est arrivé sur son arc en ciel, posé sur une calèche guidée par un magnifique cheval comtois. Ce fût une superbe matinée pour tous nos élèves, marquant le début d'une nouvelle aventure.

Depuis le début de cette aventure, nous avons pu travailler sur les couleurs ainsi que sur les arcs en ciel. Mais il est vrai que cette première période de l'année particulièrement a été très difficile par rapport à la situation sanitaire, et que nous n'avons pas trop avancé sur le projet. (la situation étant identique chez nos amis grecs et slovènes).

Après une réunion de travail avec la Grèce et la Slovénie, la semaine dernière en visio, nous allons pouvoir continuer la suite de l'histoire de Flokinou ; l'histoire est identique dans les 3 pays, et elle nous est guidée par l'équipe slovène.

Les enfants sont toujours aussi heureux de voir notre nouvelle marionnette, même si certains nous parlent régulièrement de Brosino, notre ancienne marionnette.

Le prochain voyage est prévu du 10 au 17 avril, pour Mmes Ruiz-Desmoulins et Emonin. En espérant, que le départ puisse se faire malgré, non pas la situation sanitaire, mais cette actualité si triste et inquiétante.

A travers ce projet, nous continuons à sensibiliser nos élèves aux langues étrangères : grec et slovène. Lorsque les enseignantes étaient dans nos classes, elles ont lu des albums et chanté des chansons

dans leur langue. En ce qui concerne les GS, elles leur ont appris quelques mots dans leur langue, et notamment les couleurs de l'arc en ciel de Flokinou.

De plus, en parallèle, l'équipe enseignante continue à enseigner l'apprentissage de l'anglais dans les classes. Nous avons demandé à avoir une formation supplémentaire concernant l'enseignement des langues dans les classes pour l'année prochaine.

Nous venons de recevoir la plaque « EUROSCOL » décernée par la DRAREIC pour notre engagement vis-à-vis l'apprentissage des langues dans nos classes. Fin juin, et avec le soutien de la commune de BAVANS, nous organiserons une manifestation pour honorer cette plaque, avec la DRAREIC et des représentants de l'Education Nationale.

Mme Radreau remercie et félicite l'équipe enseignante pour leur investissement dans leur projet ERASMUS et l'obtention du label EUROSCOL qui permet de mettre en avant l'école Maternelle de BAVANS.

#### **4- Nouveau cahier de suivi en format numérique « Je valide » :**

Depuis un an, les enseignantes ont étudié les différentes possibilités de faire évoluer le « classeur de suivi – format papier » des élèves de l'école, en essayant de réduire la quantité de papier utilisé, et le temps perdu par les enseignantes à photocopier les documents pour les découper et les coller dans le classeur.

Le choix s'est porté sur l'application « Je valide » utilisée par quelques écoles de la circonscription. Nous remercions la municipalité pour l'achat des 5 tablettes Ipad indispensables à la mise en place de l'utilisation de cette nouvelle application, qui fonctionne uniquement sur Apple.

Pendant plusieurs réunions de cycle, les enseignantes ont travaillé sur la répartition par niveau de l'ensemble des compétences attendues en fin de maternelle afin de travailler sur le même outil.

Nous sommes heureuses de pouvoir présenter cette nouvelle version numérique du cahier de suivi des apprentissages de nos élèves. Pour cette première version, nous l'envoyons sous format numérique afin de faire également des économies de papier non négligeables.

Fin janvier, au vu de la situation sanitaire et des recommandations du protocole sanitaire, nous avons pris la décision de ne pas rencontrer l'ensemble des parents d'élèves pour la remise de ce cahier de suivi. En effet, l'équipe enseignante explique que la période de janvier/février a été extrêmement difficile à vivre avec toutes ces situations à gérer : cas positifs avec tests pour toute la classe, fermetures de classes, enseignantes absentes non remplacées...et tous ces documents à envoyer et à gérer tout au long de la période. Situation également très difficile pour nos élèves, et bien évidemment également pour leur famille. L'ensemble de l'équipe enseignante est arrivé en fin de période éreintée de toute cette situation.

Cependant, nous nous réservons le droit de rencontrer certaines familles dont une rencontre « parents/enseignante » est nécessaire. Il n'y aura pas de rencontres par visio ou par téléphone. Nous espérons que ces échanges auront lieu en juin pour chacun de nos élèves.

Les parents d'élèves nous font part de leur regret de ne pas rencontrer les enseignantes. Les enseignantes soulignent qu'elles rencontrent les familles dont la situation de l'élève le nécessite, et

que pour les autres, les parents peuvent échanger avec les maitresses aux moments des entrées et surtout des sorties.

En fin d'année, tous les parents rencontreront les maitresses qui leur présenteront le cahier d'évaluation sous format numérique avant de leur transmettre une version PDF, avec un commentaire résumant le travail de l'année.

L'équipe enseignante reste à l'écoute de chaque parent tout au long de l'année : n'hésitez pas à les solliciter.

#### 5- Projet des enseignants : sorties, spectacles et kermesse

##### ✓ Tu me lis :

Après la période de début d'année où les séances ont été suspendues, les activités ont repris début mars, mais toujours sans la participation des parents. Nous espérons pouvoir les faire participer aux séances avant la fin de l'année scolaire.

##### ✓ Spectacle de Planètes Mômes :

Nous avons réservé un spectacle avec la compagnie « Planète Mômes » pour le lundi 23 mai 2022. Le spectacle est intitulé « Les 4 éléments » et il traite du thème étudié dans nos classes durant toute cette année.

##### ✓ Rallye Numérique :

La classe de GS de Mme EMONIN s'est inscrite au « rallye Numérique » mis en place par le conseiller pédagogique « numérique » de la circonscription, dans le but de permettre aux élèves d'utiliser la valise numérique de l'école composée de 6 tablettes. Le rallye vient de débiter le 7 mars : il s'appuie sur l'album « pauvre verdurette ».

Les enfants devront réaliser 6 défis en utilisant les tablettes de la classe mobile, et à chaque validation d'un défi, ils gagneront un morceau d'un puzzle qu'ils devront reconstituer à la fin du rallye.

Nature des différents défis : écrire un texte sur un clavier, enregistrer un son, dessiner avec un logiciel de dessin, jeu de déplacements dans un quadrillage...

Cette semaine ils tapent un texte sur le clavier, texte inventé par groupe la semaine précédente.

##### ✓ Rallye Maths :

La classe de GS de Mme EMONIN s'est inscrite au « rallye Maths » mis en place par les conseillers pédagogiques de Besançon et l'OCCE. Il s'articule autour de 2 sessions de résolutions de problèmes. La première session a eu lieu la semaine dernière (du 7 au 11 mars 2022). Les élèves ont dû résoudre par petits groupes (de 2 ou 3) ou individuellement des petits problèmes, dont les résultats ont été envoyés à la fin de la semaine. Des mises en situations très intéressantes pour nos élèves qui leur permettent également d'acquérir des méthodes de travail qu'ils réutiliseront à l'école élémentaire.

##### ✓ Photo de classe :

Les photos de classe auront lieu le mardi 10 mai 2022 avec le photographe Horsepian de Héricourt. Nous proposerons aux familles les photos de classe ainsi que le portrait de leur enfant.

✓ **Carnaval :**

Les enfants fêteront Carnaval le vendredi 8 avril 2022.

Les enfants pourront venir déguisés et surtout pourront se retrouver dans la cour pour un moment de convivialité. (Nous attendons les directives afin de savoir si cela sera possible)

✓ **Participation au Livre Elu :**

En ce moment, chaque classe découvre la douzaine de livres en compétition, avant de procéder à l'élection de l'album préféré. (mois de mai)

✓ **Sortie de fin d'année :**

Il y aura bien une sortie de fin d'année, mais pour l'instant, l'équipe enseignante n'a pas encore choisi la destination de cette sortie.

✓ **L'ADEC :**

Mr Martinot demande si l'équipe enseignante souhaite renouveler son inscription à l'ADEC pour octobre 2022. L'ensemble des maitresses souhaite bien évidemment accueillir un auteur si la Mairie adhère à l'ADEC. (En soulignant que les maitresses de PS ne peuvent pas s'inscrire à cette activité, car les auteurs des albums jeunesse ne souhaitent pas intervenir dans des classes de PS, car trop jeunes pour eux)

**6- Péri-scolaire :**

Mme Bissoli précise que la période de janvier/février a été très difficile : avec des groupes séparés, du personnel en maladie, des classes fermées...

Malgré tout, la fréquentation a augmenté sur cette période pendant le centre de Loisirs.

Mme Bissoli explique que l'équipe d'animation a observé que cette crise sanitaire a malheureusement déstabilisé les relations sociales des enfants. Heureusement que depuis hier, le 14 mars, les enfants peuvent se retrouver et se mélanger.

Par contre Mme Bissoli explique que lors de cette période compliquée, ils ont dû gérer de nombreuses absences d'enfants et de fermetures de classes, en annulant directement tous les repas à la fois de classes entières sans attendre la demande des parents. A partir de la reprise après les vacances de février, il y aura moins de souplesse, et les parents devront appliquer le règlement en annulant les repas ainsi que les plages horaires du péri-scolaire dans les délais s'ils ne souhaitent pas être facturés.

**7-Coopérative scolaire :**

Le solde du compte au 28 février : 3716,04€

**CREDIT :**

- Bénéfice de la vente des « objets photos » de Noël : 868.30€  
(L'équipe enseignante remercie tous les parents d'élèves pour leur implication)

**DEBIT :**

- Boulangerie : St Nicolas pour goûter de Noël : 64.00 €
- Abonnement Ecole des Loisirs : 111.00 €
- Achats livres sur les 4 éléments : 66.50 €
- Achat de matériel pour la « Big Shot » (bricolage) : 373.45 €

- Spectacle GAGAKOE : 400 € (remboursé par la Mairie)
- Spectacle théâtre de Marionnettes Belfort : 600 €
- Achat de tissus et fil pour sacs de bibliothèque : 48,80 €

#### **8- Budget et travaux :**

- ✓ Le Budget sera voté en Mairie prochainement, mais le budget resterait identique aux années précédentes :

- 43 € / élève pour les fournitures scolaires
- 9,50 € / élève pour la coopérative scolaire (participation au transport)

- ✓ **Travaux :**

Nous remercions la municipalité pour tous les travaux réalisés dans l'école :

- l'installation de répéteurs wifi pour améliorer la diffusion du wifi dans l'école
- l'achat des housses pour nos iPad (que l'on utilise pour l'application « Je valide »)
- les travaux de peinture dans la classe de GS pendant les vacances de février. Ces travaux redonnent un coup de fraîcheur aux classes qui n'avaient jamais été repeintes depuis la création de l'école en 2003. Mr Martinot nous informe que la prochaine classe sera repeinte pendant les vacances de Pâques, et les 2 dernières (côté PS) seront faites aux vacances de la Toussaint 22 et aux vacances de février 23.

Les enseignantes demandent à la municipalité si l'achat des 3 derniers vidéoprojecteurs est prévu pour les 3 classes qui ne sont pas encore équipées. Ce matériel serait très utile lors de nos échanges ERASMUS et pour le travail des langues dans les classes (et de tout le reste). Mme le Maire explique qu'ils vont étudier notre demande.

L'équipe enseignante souhaite savoir où en est l'étude en cours sur le projet «de la réhabilitation de la cour de récréation de l'école maternelle ». Mme le Maire explique que l'étude est en cours, mais qu'étant donné le montant élevé du projet (environ 150 000€), et aux vues de l'augmentation excessive du gaz annoncée pour les mois à venir, que le projet risque d'être mis en attente afin de pouvoir établir leur budget communal.

#### **9- Questions écrites des parents :**

« Les entretiens individuels étant annulés en raison de la situation sanitaire, est-ce possible de les faire en visio ou par téléphone? »

→ Cf point 4 page 3

#### **Intervention de Mme le Maire :**

Mme Radreau explique que considérant que le passage du protocole sanitaire au niveau 1, autorise le mixage des enfants, elle souhaite que les horaires échelonnés des écoles soient abandonnés et qu'à partir du lundi 4 avril les 2 écoles de Bavans (Dolto et Radreau) appliqueront leurs horaires de base, changés en décembre 2021. Ainsi, l'école maternelle reprendra ses horaires :

8H30 - 11H35 et 13H35 - 16H30

L'équipe enseignante fait remarquer à l'assemblée que l'arrêt des horaires échelonnés impliquera le fait que tous les parents devront rentrer et sortir de l'établissement en 10 minutes, il est vrai comme avant la période COVID, mais qu'en plus chaque parent devra faire passer son enfant aux toilettes afin de lui faire laver les mains, comme le stipule le protocole sanitaire.

Mme Franchin travaillant dans le monde médical, s'inquiète du changement radical de la situation, et de devoir croiser en 10 minutes dans les couloirs de l'école 120 adultes sans masque. Elle suggère de demander aux parents de garder un masque à l'intérieur du bâtiment. La législation ne l'obligeant pas, nous ne pourrions pas obliger le port du masque, mais nous pourrions le suggérer.

L'équipe enseignante va donc essayer de préparer au mieux cette nouvelle rentrée du 4 avril, en sachant que de nombreux parents ne connaissent plus les habitudes de fonctionnement, car voilà déjà 2 ans que plus aucun parent ne rentrait dans l'école.

Lever de la séance : 19H45

Mme EMONIN Claire  
Directrice



Mme TEKFAOUI Najia  
Secrétaire-adjointe



**ECOLE MATERNELLE**  
**Françoise DOLTO**  
3 rue de la Chapelle  
25550 BAVANS  
Tél: 03.81.96.25.10  
[maternelle.francoise-dolto@ac-besancon.fr](mailto:maternelle.francoise-dolto@ac-besancon.fr)

## Procès-Verbal du 3<sup>ème</sup> Conseil d'Ecole de la Maternelle F.Dolto de BAVANS

Mardi 14 juin 2022 à 17h30

### Personnes présentes :

- ✓ Enseignantes : GERARD Séverine, POUILLET Agathe, QUENTEL Solène, RUIZ DESMOULINS Laëtitia, TYRODE Stéphanie et EMONIN Claire (directrice)
- ✓ ATSEM : LAIDY Hayette
- ✓ Municipalité : MARTINO J.Luc (adjoint)
- ✓ Représentants des parents d'élèves : AQUILANO Shirley, BOITEUX Elisa, COULON Elodie, DAUTREY Nassima, TEKFAOUI Najia, FORTU Adeline,
- ✓ Responsable du secteur Jeunesse : BISSOLI Audrey
- ✓ L'association de parents d'élèves « les petits bavanais » : Mme ICHOUAN et Mr LACROIX (président)

### Personnes absentes ou excusées :

- ✓ Municipalité : RADREAU Sophie (Maire)
- ✓ Enseignantes : JEANNIN Caroline
- ✓ Représentants des parents d'élèves : FRANCHIN Emily, GIRARDET Nicolas, BOISSON Virginie
- ✓ DDEN : BAUDIER Dominique
- ✓ AESH : BICELLI Eve, RUELE Agathe

### 1- Approbation du compte rendu du 2<sup>ème</sup> Conseil d'Ecole :

Le compte rendu du 2<sup>ème</sup> Conseil d'école du mardi 15 mars 2022 est validé à l'unanimité.

Nomination d'une nouvelle secrétaire de séance : Mme FORTU Adeline

### 2- Effectifs et prévisions de l'organisation pédagogique pour la rentrée 2022 :

Effectifs au 14 Juin 2022 : **116 élèves**

	PS	MS	GS	TOTAL
Nbre d'élèves par niveau	40	40	36	116

Effectifs prévus pour la rentrée de septembre 2022 : **116 élèves**

	PS	MS	GS	TOTAL
Nbre d'élèves par niveau	38	40	38	116

Mme Quentel et Mme Pouillet quittent l'école.

Nous attendons la nomination d'une nouvelle maîtresse (ou maître) sur la dernière classe.

Prévisions des répartitions pour la rentrée de septembre 2022 :

	<u>Mme Desmoullins</u>	<u>Mme/Mr ?</u>		<u>Mme Gérard</u>	<u>Mme Jeannin</u>		<u>Mme Emonin</u>	<u>TOTAL ECOLE</u>
	PS	PS	MS	MS	MS	GS	GS	
<b>Nbre d'élèves par niveau</b>	24	14	8	24	8	15	23	
<b>Nbre d'élèves par classe</b>	24	22		24	23		23	116

### **3- Evaluation d'École et renouvellement des projets d'école :**

À l'initiative du Conseil d'Évaluation de l'École, instance créée par la loi « pour une École de la confiance », une expérimentation d'évaluation des écoles a débuté au premier trimestre 2021, après celle instaurée dans le second degré. À compter de la rentrée 2022, le ministère prévoit la généralisation de ce dispositif, à raison de 20% des écoles par an.

Cette évaluation a pour objectif premier d'éclairer les équipes des écoles dans la construction de leur projet, la conduite de leur action et l'amélioration des résultats correspondants. Elle privilégie une approche globale dans quatre domaines clés qui en constituent le cadre de référence :

- les apprentissages et le suivi des élèves, l'enseignement
- le bien-être de l'élève, le climat scolaire,
- les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école
- l'école dans son environnement institutionnel et partenarial

La démarche comprend 2 phases complémentaires et successives : une auto-évaluation et une évaluation externe.

- La première phase de l'évaluation (l'auto-évaluation), conduite sous la responsabilité de la directrice, associe les différents membres de la communauté éducative en favorisant la participation de tous ceux qui concourent à la vie de l'école.
- La seconde phase (l'évaluation externe), sera conduite par un groupe d'évaluateurs externes à l'école (inspecteur de l'Education Nationale, directeur d'école, CPC...). Après un temps de travail dans l'école puis un temps d'exploitation des données recueillies, ils rédigeront un rapport.

Le renouvellement du projet d'école est l'aboutissement de la démarche d'évaluation de l'école. Valable pour une durée de 5 ans, ce projet est élaboré par l'équipe pédagogique. Il définit des objectifs et des actions, pour l'école en s'appuyant sur le rapport d'évaluation.

### **4- Projet ERASMUS+ et label EUROSCOL:**

Notre projet ERASMUS se termine fin juin après notre dernier voyage en Grèce (qui se déroulera du 20 au 25 juin) et qui en réalité concerne le bilan du projet réalisé sur les 3 dernières années.

Quel beau travail et quels beaux échanges avec nos collègues grecques et slovènes !

Nos élèves ont pu bénéficier :

- de 2 projets marionnettes (Brosino et Flokinou),
- de séances d'apprentissage des langues (anglais, grec et slovène)
- des rencontres et les échanges avec les enseignantes grecques et slovènes, et avec leurs élèves lors des meetings virtuels.

Ce projet nous aura lancé dans la découverte et l'apprentissage des langues, et notamment de l'anglais.

Vu le bénéfice observé dans toutes les classes, il est certain que nous continuerons d'enseigner les langues à nos élèves...d'autant plus avec l'obtention du label « EUROSCOL » que nous souhaitons bien honorer !

Ainsi, jeudi prochain, le 16 juin, Mr L'IA DASEN viendra nous rendre visite à l'école afin de nous remettre ce label décerné par la DRAREIC. Après une visite dans chaque classe où il

pourra voir les enfants réaliser des activités en anglais, tous les enfants de l'école se réuniront pour une chorale afin de produire un récital européen.  
Les parents d'élèves élus seront invités afin de représenter les parents de l'école.

#### 5- Projets des enseignants :

##### - Activité « Tu me lis » :

L'activité a repris normalement sur cette fin d'année.

Les élèves et les enseignantes sont satisfaits de l'activité et souhaitent la reconduire l'an prochain en espérant pouvoir y associer les parents d'élèves dès la première séance.

##### - « Le livre élu » :

Chaque classe vient de procéder à l'élection du livre élu dans une liste de 14 albums de littérature de jeunesse. De belles lectures pour nos élèves, variées et attractives.

A renouveler pour la rentrée prochaine.

##### - Spectacle Planètes Mômes « Perrine et le potier » :

Le 18 mars, nous avons eu le plaisir de proposer à nos élèves un spectacle de « Planètes Mômes » proposant un voyage au pays des quatre éléments, intitulé « Perrine et le potier ». Le spectacle a eu lieu à la salle des fêtes ; nous remercions grandement la municipalité pour nous avoir mis à disposition la salle des fêtes.

Les enfants, ainsi que les parents ont bien apprécié le spectacle interactif.

##### - Rallye Numérique :

Dans la classe des GS de Mme Emonin, les élèves ont participé au rallye numérique organisé par l'Inspection : Les élèves ont eu 6 défis à relever en rapport avec un album « Pauvre verdurette » (sur le thème des grenouilles)

La classe a ainsi pu utiliser les 6 tablettes ; les élèves ont appris à utiliser un clavier pour écrire un petit texte, puis à utiliser différentes applications pour apprendre à prendre des photos, filmer, enregistrer des voix... et même apprendre à utiliser une application « Scratch Junior » pour faire de la programmation. Ils ont adoré apprendre à manipuler les tablettes et voir que l'on peut faire d'autres choses que « jouer ».

Mme Emonin remercie également ses collègues d'avoir encadrés quelques ateliers « tablettes » avec ses élèves pendant les décroissements de l'après-midi, ce qui a permis de travailler en petits groupes de 6.

##### - Visite de la caserne des pompiers de l'Isle sur le Doubs :

Lundi 27 juin 2022, tous les élèves de l'école auront la chance de se rendre à L'Isle sur le Doubs afin de visiter la caserne des pompiers.

Les classes de PS de Mme Ruiz Desmoulins, PS/MS de Mme Pouillet ainsi que la classe de MS de Mme Gérard s'y rendront le matin, alors que les 2 autres classes de MS/GS et GS (de Mme Quentel et Mme Emonin) iront l'après-midi.

Toutes les classes se retrouveront le midi afin de pique-niquer ensemble.

Une belle journée en perspective pour tous nos petits élèves !

Nous espérons que le soleil sera de la partie.

##### - L'AGEEM :

Une majorité des enseignantes de l'école sont adhérentes de l'AGEEM (Association Générale des Enseignants des Ecoles Maternelles) et ont suivi une formation extra-scolaire sur la relaxation, afin d'en faire bénéficier nos élèves dans nos classes. De ce fait, certaines classes ont pu bénéficier de premières séances de relaxation. Travail à poursuivre à la rentrée de septembre.

- Le photographe :

Il est passé à l'école le mardi 10 mai 2022. Nous avons reçu les photos cet après-midi ; elles seront distribuées aux familles en fin de semaine.

**6- Périscolaire :**

Depuis la rentrée d'avril, les enfants réapprennent à manger tous ensemble ; ils sont contents de se retrouver.

Pour la rentrée prochaine, l'équipe d'animation sera la même sur le site de Dolto, afin d'assurer une stabilité de l'équipe.

Concernant les repas, Mme Bissoli annonce que la Municipalité va bientôt procéder à un appel d'offre concernant le prestataire fournissant les repas, puisque malheureusement, Mr Malugani prendra sa retraite fin juillet 2022.

La Mairie recherche activement son successeur. Ils ne savent pas encore s'il y aura une augmentation de tarifs pour la rentrée de septembre.

**7- Coopérative scolaire :**

Le solde du compte au 14 juin 2022: 2447,82 €

**DEBIT :**

- Spectacle Planète Mômes : 496,50€ (+ livres + CD) (financé à 50% par la Mairie)
- Livres (du livre élu + pompiers) : 304,13€
- Chocolats de Pâques : 105,17€
- Matériel bricolage pour la Big Shot : 230,50€
- Facture Horsepian : 1300,30 €

Factures à venir : les bus pour la sortie « Pompiers »

**CREDIT :**

- Recette vente des photos : 2336,50€ (soit un bénéfice de 1036,20 €)

**8- Budget et Travaux :**

- Le budget alloué pour la rentrée prochaine est identique à celui de l'an passé :  
Budget « Fournitures scolaires » : 43 euros/enfant  
Budget Bus « Coopérative » : 9,50 euros/enfant
- Nous remercions la municipalité pour les barnums installés dans la cour qui permettent à nos élèves d'avoir un peu d'ombre. (Indispensables pour la santé et sécurité de nos élèves)
- Projet « aménagement de la cour » est toujours d'actualité : La municipalité travaille sur le projet, et espère bien le lancer dans les mois à venir.
- Peinture des classes : Mr Martino nous informe que les 2 classes côté PS seront repeintes aux vacances d'automne et en février. Il restera plus qu'à commander avec la Mairie des panneaux d'affichage.
- Contrat ENT pour l'école : à poursuivre. Maintenant les parents se connectent plus facilement.

- Les enseignantes demandent à la Municipalité s'il est prévu d'acheter les 3 vidéos projecteurs interactifs pour équiper les 3 dernières classes. Mme Emonin explique qu'il y a actuellement le TNE, un nouveau programme numérique sur 3 ans. (Le TNE: Territoire Numérique Educatif (subvention jusqu'à 70% du ministère)). Mr Martino répond qu'il va se renseigner.

#### 9- Questions écrites des parents :

—> Pas de questions des parents

—> Mme EMONIN donne la parole à Mme Ichouan: présidente de l'association de parents d'élèves « les petits Bavanais » :

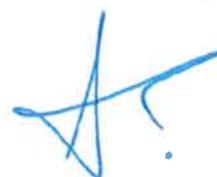
Mme Ichouan explique qu'ils ont repris l'association de parents fin octobre, début novembre. Qu'ils ont mené quelques opérations sur cette année scolaire et qu'ils s'organisent pour la rentrée prochaine afin d'établir un programme d'actions. Ils ont besoin de parents afin de les aider, que ce soit pour une action précise ou pour les accompagner dans tous leurs projets. L'ensemble de l'équipe éducative ainsi que les parents d'élèves élus remercient chaleureusement leur investissement pour la kermesse regroupant les 2 écoles. Les enfants se sont bien amusés, et les familles ont bien répondu présentes. Cette journée a été un vif succès. Un grand merci à l'association !

Lever de la séance : 19H30

Mme EMONIN Claire  
Directrice



Mme FORTU Adeline  
Secrétaire-adjointe



#### 1.2 Ecole élémentaire Claire Radreau :

### **Compte rendu du conseil d'école du 22 mars 2022**

Le Conseil d'école du 2ème trimestre 2021/2022 se réunit à la salle polyvalente de Bavans le mardi 22 mars 2022. ECOLE ÉLÉMENTAIRE Claire Radreau

#### **Personnes excusées :**

Mme l'inspectrice de l'éducation nationale  
Mme Longpré  
Mr Chevry  
Mme Quentel

Mme Fayard  
Mme Percheron

**Ordre du jour :**

- Gestion de la crise COVID
- Gestion des conflits
- Coopérative scolaire
- Projets, sorties et spectacles prévus
- Demandes de travaux et matériel
- Questions diverses

**INSTALLATION DU CONSEIL D'ECOLE**

La séance commence à 18h00. Monsieur Felten demande si une personne veut bien être secrétaire de la séance

M. Felten distribue une feuille d'émargement. Il demande d'excuser l'absence de L'Inspectrice de l'éducation nationale : Mme Vieille-Marchiset, ainsi que Mesdames Quentel, Longpré, Fayard, Percheron Mr Chevry

Mot d'accueil de M. Felten avec un remerciement pour l'équipe éducative, la municipalité et les parents d'élèves.

**I. PRESENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ECOLE**

Président : M. Felten, directeur

Secrétaire :

Enseignant(e)s :

- Mme Fenger-Rodeschini : CP
- Mme Cantin: CP/CE1
- Mme Beucler et Mme Mougey : CE1
- Mme Thouret : CE2
- Mme Rossi : CM1
- Mme Dorbon : CM1 / CM2
- M Felten CM2
- Mme Fayard :ULIS

Rased rattaché à l'école :

- Mme Brendel : maîtresse E

Municipalité :

- M Martino, adjoint aux affaires scolaires
- Mme Bissoli , directrice du périscolaire
- Mme Radreau, Maire de Bavans

Représentants de parents d'élèves :

- Mme Aquilano
- Mme Tekfaoui
- Mme Jeannoutot
- Mme Dautrey
- Mme Bandlé
- Mme Fortu
- Mme Briquez

- M. Cerutti
- Mme Chauvez
- Mme Yavuzsoy
- Mme Plancon

## II. GESTION DE LA CRISE COVID

Depuis deux années maintenant, la crise sanitaire impacte les écoles, les personnels, les familles et les élèves à des degrés variés.

La vague de janvier 2022 a frappé l'école de manière inédite, et l'école Claire Radreau n'a pas été épargnée, puisqu'on estime à environ 60% le nombre d'enfants ayant contracté le COVID 19 au cours de cette période.

L'impact a été extrêmement fort et a demandé une organisation et une communication accrue pour M. Felten et Mme Bissoli, et ce afin de gérer les absences et retours d'élèves.

Cela a également eu un impact sur les apprentissages, étant donnée la situation inédite à laquelle nous avons eu à faire face. Les enseignants ont fait au mieux pour permettre aux élèves absents de poursuivre leurs apprentissages à distance, en faisant face à une double charge de travail.

Le personnel de l'école et du périscolaire n'a pas été épargné par le virus et de nombreux adultes de l'école ont également dû s'isoler. Les consignes (interdiction du brassage notamment) ainsi que le manque de personnels remplaçants dans les écoles ont rendu difficile la gestion de cette période.

La période a donc été une source de stress pour enfants, parents et enseignants. Même si à ce jour le redémarrage épidémique semble limité, nous restons vigilants en maintenant les mesures notamment d'hygiène personnelle.

D'autres virus se sont invités à l'école et n'épargnent pas enfants et enseignants.

## III. NOUVEAUX HORAIRES

Compte tenu de l'évolution des consignes, le maintien des horaires d'accueil échelonnés ne se justifie plus. A partir du 4 avril 2022, les nouveaux horaires votés par la mairie seront donc appliqués et la restauration scolaire pourra se faire dans les locaux du périscolaire.

Pour rappel, ces nouveaux horaires sont :

Compte tenu de l'évolution des consignes, le maintien des horaires d'accueil échelonnés ne se justifie plus. A partir du 4 avril 2022, les nouveaux horaires votés par la mairie seront donc appliqués et la restauration scolaire pourra se faire dans les locaux du périscolaire.

Pour rappel, ces nouveaux horaires sont :

Matin	Pause méridienne	Après midi	Sortie
8h15* – 11h25	11h25 – 13h25	13h25* – 16h15	16h15

\* Ouverture de la grille et accueil des élèves 10 minutes avant.

Les enfants de la cantine mangeront en deux services avec un nettoyage entre les deux services. Chaque service devrait durer entre 45 et 50 minutes.

Un courrier sera adressé aux familles dans les plus brefs délais.

## IV. GESTION DES CONFLITS

Il s'agit là d'un point essentiel, très lié à la crise sanitaire.

La crise sanitaire a entraîné un repli sur soi important, dégradant au passage les relations entre enfants. L'école Radreau n'est pas la seule école impactée.

Certains parents d'élèves considèrent l'école Radreau comme une école violente. Le nombre d'incidents recensés est forcément plus important dans une école de cette taille que dans une petite école.

Cela ne veut pas dire que l'équipe ne traite pas ces problématiques, bien au contraire, cela ayant un impact forcément majeur sur la disponibilité des enfants pour les apprentissages. De nombreuses réunions avec les familles de certains enfants ont eu lieu afin de tenter de trouver des solutions, mais bien souvent il faut être deux pour démarrer un conflit.

Le soutien au comportement positif (SCP) a été mis en place avec succès. M. Felten propose également la mise en place d'enfants médiateurs choisis parmi les élèves de CM2. Ces derniers auront un rôle de première gestion des conflits dans les temps de récréation et seront identifiables en tant que référents par un gilet jaune qui leur sera remis. L'équipe discutera de la mise en oeuvre de cette mesure au cours du prochain conseil des maîtres.

## V. COOPERATIVE SCOLAIRE

### COOP 2021 / 2022

Classe	CP	CP/CE1	CE1	CE1-CE2	CE2	CM1	CM1/CM2	CM2	Ulis
<b>Prénom</b>	<b>Sandra</b>	<b>Tiphanie</b>	<b>Claudine</b>	<b>Cass+Sol</b>	<b>Célène</b>	<b>Emilie</b>	<b>Elise</b>	<b>Fred</b>	
	23	23	23	22	24	26	26	25	0
Elèves payants	15	16	17	9	17	20	14	13	
Somme perçue	105	112	119	63	119	140	98	91	100
Solde	50	50	50	50	50	50	50	50	
<b>TOTAL</b>	<b>155</b>	<b>162</b>	<b>169</b>	<b>113</b>	<b>169</b>	<b>190</b>	<b>148</b>	<b>141</b>	<b>100</b>
Dépenses	5,53		14,99		170,27	32,62	110,33		
			6,49			25,59			
						14,66			
						17,42			
						7,02			
<b>SOLDE</b>	<b>149,47</b>	<b>162</b>	<b>147,52</b>	<b>113</b>	<b>-1,27</b>	<b>92,69</b>	<b>37,67</b>	<b>141</b>	<b>100</b>

20/03/2022

Maif	70,02 €	Bénéfice chocolats	849,01 €
Mouchet bus CP/CE+CE1	155 €	Bénéfice photos	1 331,80 €
Ecole et cinéma CP/CE1+CE1	88 €		
		Subvention Mairie le 9 sept	1 966,50 € (2021/2022)
Bus CM2 déchetterie	115,01 €		
Achat ballons Décathlon	48 €		
Réparation ordi Cm1	23,90 €		
Achat timbres direction	16,64 €		
Achat envel + poc direction	27,18 €		

Les enseignants de certaines classes font part de leur volonté de mettre en oeuvre un projet de classe transplantée l'année prochaine.

## VI. PROJET, SORTIES et SPECTACLES PREVUS

Projets ayant eu lieu :

- Ecole et cinéma pour toutes les classes
- Pour les classes de cycle 3 : Intervention en classe autour de la thématique de l'égalité entre hommes et femmes le 4 février 2022
- CM1 CM2 et CM2 : Participation au webinaire SALUT L'INFO organisé par Astrapi et France Info dans le cadre de la semaine de la presse et des médias à l'école le 22 mars 2022
- Tennis de table pour les classes de cycle 2 et la classe de CM1

#### Projets en cours :

- Election des délégués de classe et mise en place du conseil municipal des enfants : Plusieurs classes on d'hors et déjà élu leurs délégués. Les autres classes sont en train de le faire. M. Felten recevra les délégués sur une journée de décharge avec de prendre contact avec eux et de voir ce que pourraient être des projets. Une date sera également prévue avec la mairie pour envisager les modalités d'organisation du projet.
- Ecole et cinéma : Plusieurs projections sont encore à venir
- Tennis de table pour les classes de CM1 CM2 et de CM2
- ULIS : Réalisation d'un film avec intervention en classe d'une réalisatrice.
- Piscine : La première session de piscine a été annulée à cause de la crise sanitaire. Cependant, quelques créneaux ont pu être libérés à la Citédo pour permettre à une classe de se rendre à la piscine malgré tout. L'équipe a décidé de privilégier les CM2 qui n'ont pas connu de cycle piscine dans leur cursus. M. Felten emmènera donc l'ensemble des élèves de CM2 (qu'ils soient chez Mme DORBON ou chez lui) à la piscine dans le courant du mois de mai. L'équipe réfléchira en temps voulu aux classes à privilégier pour les années à venir.

#### Projets à venir :

- Voile : aucune session de voile n'a été organisée par l'école de voile de Brognard en cette seconde partie d'année, faute de personnels qualifiés pour encadrer l'activité.
- Commémoration du 8 mai : La classe de M. Felten se rendra (sur la base du volontariat) aux commémorations du 8 mai. Un texte sera lu par les enfants. Une note sera distribuée à l'intention des familles de l'ensemble des élèves.
- Sorties de fin d'année : La classe de CE1 de Mme BEUCLER a pour projet de partir au Musée des Maisons Comtoises de Nancray. Les autres classes n'ont pas encore élaboré de projet de sortie de fin d'année, compte tenu du contexte incertain de ces dernières semaines.

## **VII. DEMANDES DE TRAVAUX et MATERIEL**

### Bâtiment 1 :

Demande de peinture de lignes et marelles au sol dans la cour

Classe de Mme THOURET : Demande de la mise en place d'une table ronde et de 5 chaises en fond de classe.

Recherche du code administrateur des ordinateurs du parc informatique. Sans ce code, il est impossible aux enseignants d'installer de nouveaux logiciels et applications sur les ordinateurs.

### Bâtiment 2 :

Demande de peinture de lignes et marelles au sol dans la cour

Classe de Mme BEUCLER : Demande de déplacement de la box de la classe au couloir afin d'éviter tout risque de blessure.

La mairie souligne l'importance pour les ateliers municipaux de pouvoir compter sur la communication à travers le cahier qui a été mis en place dans le bureau du directeur. Les enseignants affirment l'utiliser, ce que les ateliers réfutent. Mme Radreau mènera des vérifications.

### VIII. QUESTIONS DIVERSES

Pourquoi la session piscine a-t-elle été suspendue alors que le tennis de table a pu être maintenu ?

Les consignes ont fortement évolué au cours de la période, nous obligeant à annuler au tout dernier moment le cycle de natation scolaire. En effet, le port du masque et la distanciation sont jugés impossibles dans le cadre d'une piscine. En revanche, le tennis de table étant une activité de faible intensité, elle est compatible avec le port du masque. Les joueurs sont à bonne distance. Cette activité a donc pu être maintenue.

Pourquoi les enseignants absents n'ont pas été remplacés au cours de la période 3 ?

Pendant la période 3, on a compté jusqu'à 40 enseignants du premier degré absents en même temps dans le Pays de Montbéliard. Cela dépasse et de loin les capacités de remplacement. De plus, les enseignants remplaçants n'ont pas été épargnés par le virus. Enfin, les écoles de la taille de l'école Radreau ne sont pas prioritaires dans ce genre de cas. Ce sont les petites écoles à une ou deux classes qui sont privilégiées. Ainsi, et même si des moyens exceptionnels ont été déployés, cela n'a pas suffi au plus fort de la crise.

M. Felten remercie les membres du Conseil d'Ecole et lève la séance à 19h 15.

-Prochain conseil d'école :24 juin 2022.

Le président,

Frédéric FELTEN

La secrétaire,

Elise DORBON

## Compte rendu du conseil d'école du mois de juin 2022

La séance commence à 18h00. Monsieur Felten demande si une personne veut bien être secrétaire de la séance : Mme DORBON se porte volontaire

M. Felten distribue une feuille d'émergence.

Il demande d'excuser l'absence de L'Inspectrice de l'éducation nationale : Mme Vieille-Marchiset, qui est retenue par un autre conseil d'école ainsi que Mesdames Mougey, Cantin et Longpré enseignantes, Mme Bandlé, Mme Plançon parents d'élèves Mr Lacroix, responsables des Petits Bavanais.

- En présence de

Personnel enseignant : Mme Fenger-Rodeschini : CP - Mme Respingue : CP/CE1 - Mme Beucler : CE1 - Mme Thouret : CE2 - Mme Rossi : CM1 - Mme Dorbon : CM1 / CM2 - M Felten CM2 M. Chevry CM2  
Mme Fayard : ULIS – Mme Brendel RASED rattachée à l'école.

Municipalité :

- M Martino, adjoint aux affaires scolaires
- Mme Bissoli, directrice du périscolaire
- Mme Radreau, Maire de Bavans

Parents d'élèves :

- Mme Aquilano , Mme Jeannoutot, Mme Dautrey, Mme Fortu
- Mme Briquez, M. Cerutti, Mme Chauvez

Monsieur Felten propose de faire un tour de table car les représentants de l'association les petits Bavanais Mr Vanier est présent et ne connaît pas toutes les personnes présentes au conseil. Avant de passer à l'ordre du jour le directeur demande si les personnes qui ont été destinataires du compte rendu du précédent conseil d'école ont des remarques à faire ? RAS adopté à l'unanimité  
Le conseil se poursuit avec :

L'ordre du jour :

***Bilan de l'année***

***Effectifs et répartition pédagogique pour la rentrée 2022***

***Sorties***

***Travaux***

***Questions des parents***

## 1/ Bilan de l'année :

### Bilan Général :

L'année scolaire qui vient de s'écouler fut encore compliquée à cause de la pandémie de la Covid, avec un pic au mois de janvier/février qui a été très dur à passer. De nombreux élèves sont tombés malades ainsi que plusieurs enseignants.

Néanmoins les choses se sont arrangées et aujourd'hui malgré quelques cas sporadiques la crise de la Covid semble derrière nous. Les recommandations ne sont plus les mêmes, nous avons eu droit à un allègement des mesures sanitaires.

Depuis le mois d'avril les horaires de l'école ont changé et ces changements n'ont pas bouleversé notre quotidien et les enfants du second service ne se sont pas plaints de l'heure plus tardive du repas de midi. Pour les enfants de l'Ulis la généralisation des horaires a été bénéfique car ils devaient souvent arrêter l'inclusion avant la fin de la séance. Les enseignants regrettent toutefois la diminution du temps scolaire du matin qui est plus propice aux apprentissages que l'après-midi.

Les relations avec le personnel du périscolaire et de la cantine sont très bonnes et plusieurs fois nous avons invité les responsables à participer aux équipes éducatives lorsqu'il s'agissait d'enfants qui fréquentaient l'école et la cantine.

Du point de vue du climat scolaire les disputes entre enfants se sont concentrées au niveau du cycle 2.

Il faut se rappeler que ces enfants ont eu leur scolarité bien perturbée les deux années précédentes et cela a certainement eu un impact sur leurs relations. Ils ont du mal à s'accepter, ils se dénoncent les uns, les autres, sont toujours à chercher l'erreur que va commettre l'autre.

Nous avons reçu beaucoup de parents et le directeur s'est impliqué directement pour dénouer de nombreux conflits. L'inspection a été avertie de la situation et une conseillère pédagogique est venue en observation dans une classe.

L'année prochaine ces groupes seront répartis et nous espérons qu'en grandissant ces conflits vont cesser.

Bilan des accidents : beaucoup d'égratignures, il a fallu faire plusieurs réassorts de pansements mais peu de véritables accidents : deux ont été l'objet d'un traitement hospitalier : un élève de CM2 a trébuché en jouant au football et s'est fracturé un os du bras. Il a donc fallu le plâtrer. Une autre en jouant avec une corde à sauter s'est embroché le doigt dans la partie métallique qui tient la corde. Il a fallu faire appel aux pompiers qui l'ont emmenée à l'hôpital se faire enlever son hameçon.

Bilan des Prises en charge du RASED : Le travail de l'enseignante du RASED est d'apporter une aide aux élèves qui connaissent des difficultés persistantes dans l'apprentissage du lire écrire compter. 61 prises en charges d'une période ont été réalisées sur l'année sur l'école de Bavans. Plusieurs élèves ont été pris en charge sur plusieurs périodes.

Il s'agit de travailler en petits groupes avec un objectif soit en français soit en mathématiques, à un rythme en général de 3 à 4 séances par semaine.

Il y a beaucoup de prises en charge sur l'école de Bavans parce que c'est une grosse école.

Bilan du résultat des classes : redoublements : pour 5 élèves du cycle 2 un redoublement a été proposé aux familles. 4 ont été acceptés.

Les élèves de CM2 et CM1 passent tous en classe supérieure. 3 élèves de CM2 sont orientés en SEGPA à Voujeaucourt et à Montbéliard.

Deux élèves d'Ulis intègrent l'Ulis collège de VOUJEAUCOURT. 2 élèves sont orientés à la SEGPA de Montbéliard. Une famille a refusé et l'enfant sera orienté en 6<sup>em</sup> au collège de Voujeaucourt..

Bilan de la COOP : Piscine : 1245,05 – Ecole et cinéma : 6 classes participent : pas encore facturé Bus 429 + 421

Photos de classes : 2300€ de recettes env.

Pas encore de facture pour la piscine.

La Parole est donnée aux représentants des petits Bavonais : L'association œuvre pour financer des projets au profit des écoles de la commune. En ce sens, des actions sont organisées. Une kermesse a notamment eu lieu le samedi 4 juin. Les chiffres exacts seront connus mardi. La kermesse fut une franche réussite. Les enseignants présents ont beaucoup apprécié.

Bilan des actions :

Ulis : (Eloise) Tournage d'un film : Les élèves ont pu réaliser un film de A à Z avec l'aide d'une réalisatrice professionnelle. Les familles ont pu voir le film, ainsi que les enfants dans les classes.

CP : (Sandra) Fil rouge sur l'année, chaque jour compte et fête du 100<sup>e</sup> jour d'école – liaison GS / CP le mardi 21 juin – Cycle tennis de table

CP/CE1 : (Tiphonie, Claire) Cycle tennis de table – Ecole et cinéma – Rituels en anglais – liaison GS / CP

CE1 : (Claudine) Cycle tennis de table – Ecole et cinéma – Visite d'une neuro psychologue qui est venue parler de l'autisme dans la classe en lien avec la présence d'un enfant autiste – Tennis dans le cour couvert

CE1/CE2 : (Cassandra) Cycle tennis de table – Ecole et cinéma – Travail autour du comportement et du vivre ensemble

CE2 : (Célène) Cycle tennis de table – Ecole et cinéma – Module Zumba en EPS

CM1 : (Emilie) Cycle tennis de table, vélo, 12 octobre, sortie vélo le 23 juin, sortie prévue au parc des Campaines le 30 juin – Sortie aux abris sous roche au mois d'octobre – Intervention dans l'école d'un conteur autour de la thématique de l'égalité entre les garçons et les filles (Ciao Tarzan)

CM1/CM2 (Elise) : intervention dans l'école d'un conteur autour de la thématique de l'égalité entre filles et garçons début février. Piscine pour les CM2, cycle tennis de table en P5, participation au projet film des ULIS, citoyen mystère – cérémonie du 11 novembre – élections des délégués de classe

CM2 (Felten) : Piscine qui a pu être maintenue en fin d'année. Tous les enfants de CM2 donc 34(-1) élèves ont pu bénéficier de 10 séances. 13 ont atteint le niveau maximal. Ecole et cinéma – sortie aux abris sous roche – module de tennis de table – Intervention PMA autour du recyclage, visite de la compostière – Cérémonie du soldat américain et du 8 mai - élections des délégués de classe

## 2/ Sorties :

ULIS : les élèves vont cuisiner un pique-nique et partir piquer-niquer au mont Bart avec la participation de l'association la Randonnée Bavanaise et de l'ONF, dont un agent va permettre aux enfants de découvrir les essences d'arbres présentes sur place.

Les classes de CP, CE1-CE2, CE2 et CM1 se rendront au parc de loisirs des Campaines le 30 juin.

Les classes de CE1 et CP-CE1 se rendront à Luxeuil les Bains pour découvrir le travail d'un céramiste et s'initier à la céramique.

Les classes de CM1-CM2 et de CM2 iront à l'accrobranche de Montenois le 4 juillet

## 3/ Effectifs et répartitions pédagogiques

193 élèves cette année, 191 l'année prochaine

Nombres d'élèves attendus :

Dans le comptage les Ulis sont déjà intégrés :

CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
33	37	42	39	40	191

Ulis	CP	CP/CE1	CE1	CE2	CE2/CM1	CM1	CM1/CM2	CM2
10	23	10/14	23	27	15/6	26	7/16	24

Il y aura d'autres inscriptions d'ici la fin de l'année ou avant la rentrée de septembre.

Par rapport à aujourd'hui le chiffre est stable. Les arrivées compensent les départs.

## 4/ Travaux :

- Demande pour faire des traçages dans les deux cours de récréation. Le directeur finalise les plans : Ils seront faits pour la rentrée de septembre
- Téléphones du bâtiment 2. Un seul sonne sur les 3 présents dans le bâtiment

- Toujours un problème d'impression sur le photocopieur du bâtiment 2 (et parfois du bâtiment 1 aussi)
- Remettre de l'isolant sur les cages de foot dans les cours de récréation.

### 5/ Questions des parents :

- Par rapport aux délégués de classe, aucun projet n'a à ce jour été mis en œuvre, les délégués sont soucieux de réaliser un projet avant la fin de l'année scolaire qui se termine dans 15 jours. Les délégués participeront-ils à un projet avant la fin de l'année ou seront-ils intégrés à des projets à la rentrée prochaine ?
- Accès à ECLAT BFC toujours compliqué pour certaines familles. Ce système sera-t-il encore utilisé à la rentrée prochaine ?

### Remerciements :

Monsieur Felten annonce les départs de Mmes Quentel, Cantin, Longpré, Fayard, Mougey, M Chevry et lui-même, Au niveau des arrivées il y a madame Marie Longuet qui sera positionnée sur la classe de CE2/CM1. Un enseignant sera nommé aussi en complément de madame Beucler et de Mme Respingue. Mme Fenger-Rodeschini part en congé maternité et ne pense pas revenir de l'année. Un remplaçant sera nommé à la rentrée.

A ce jour La direction est encore vacante mais un appel à candidature a été fait et si pour l'instant personne n'est nommé, au moins une personne a répondu à l'offre.

Monsieur Felten remercie les parents d'élèves pour leur engagement et leur présence lors des conseils d'école.

Il remercie la Mairie pour le soutien qui lui a été apporté depuis qu'il est arrivé et il remercie ses collègues pour leur soutien pendant la crise. Il précise que l'école Radreau est une belle école et qu'il y a tout pour que les enseignants s'y sentent bien et que les enfants réussissent.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h.

### Liste d'émargement

Mme Fenger-Rodeschini : CP	Mme Bandlé
Mme Respingue : CP/CE1	Mme Briquez
Mme Thouret : CE2	Mme Chauvez
Mme Dorbon : CM1 / CM2	Mme Plancon
Mme Fayard :ULIS	Mme Quentel
M Martino, adjoint aux affaires scolaires	
Mme Radreau, Maire de Bavans	
Mme Tekfaoui	
Mme Dautrey	
Mme Fortu	
M. Cerutti	
Mme Yavuzsoy	
Mme Cantin: CP/CE1	
Mme Beucler : CE1	
Mme Rossi : CM1	
M Felten CM2	
Mme Brendel : maîtresse E	
Mme Bissoli , directrice du périscolaire	
Mme Aquilano	
Mme Jeannoutot	

#### ■ Direction de l'école Claire Radreau

M. Frédéric FELTEN ayant obtenu sa mutation, c'est Mme Christine SOUBEN qui a été nommée et qui assurera la direction de l'école primaire.

#### ■ Calculatrices et clés USB

Le 6 juillet, en présence des parents d'élèves et des enseignants, une calculatrice « Casio FX92 », une clé USB et un livre de contes ont été distribués gratuitement aux élèves de CM2 qui intègrent le collège. Un goûter a clôturé la petite cérémonie.

#### **Label « Euroscol » maternelle Françoise Dolto**

Depuis 3 ans, l'école maternelle Françoise Dolto était engagée dans un projet ERASMUS+ qui a pris fin en juin 2022. Celui-ci avait pour objectif l'apprentissage des langues étrangères (anglais, grec et slovène). De nombreux échanges en anglais entre les élèves et les maîtresses ont été réalisés par visio-conférences et aussi lors de séjours en France, Grèce et Slovénie.

Vu le bénéfice observé dans toutes les classes, les enseignantes continueront d'enseigner les langues à leurs élèves. Ainsi, l'inspecteur d'académie M. Patrice DURAND est venu rendre visite à l'école afin de remettre le label EUROSCOL \* décerné par la DRAREIC\*\*.

Après une visite dans chaque classe où il a pu voir les enfants réaliser des activités en anglais, tous les enfants de l'école étaient réunis pour une chorale afin de produire un récital européen.

Les parents d'élèves élus étaient invités afin de représenter les parents de l'école.

\* Le label « Euroscol » vise à reconnaître la mobilisation des écoles et des établissements scolaires publics ou privés sous contrat s'inscrivant dans une dynamique européenne, par le portage et la participation à des projets et par la construction de parcours européens dans la perspective de la création d'un Espace européen de l'éducation.

\*\* DRAREIC : Délégation Régionale Académique aux relations européennes internationales et à la Coopération.



#### **Accueils de loisirs juillet 2022**

- Programmes consultables en mairie
- Période : du 08 au 29 juillet
- Fréquentation moyenne :
  - à F. Dolto 35/jour (pic à 40), en hausse/2021
  - à C. Radreau 50/jour (pic à 57), stable/2021

#### **Remarques concernant le déroulement et l'accueil :**

- Les activités ont été adaptées en fonction de la canicule, certaines ont dû être annulées soit pour des raisons sanitaires (sortie sur le site de Malsaucy), soit parce que la température excessive ne permettait pas leurs réalisations dans de bonnes conditions.
- La programmation et les intentions éducatives développées par l'équipe d'animation pilotée par la directrice du pôle enfance jeunesse correspondent aux attentes de la municipalité. En effet, les activités sont très diversifiées (musique, sorties culturelles, sport, baignade, cuisine, fêtes et jeux partagés occasionnellement avec les parents et beaucoup d'activités manuelles). À noter que le programme proposé en 2022 était adapté à 3 tranches d'âges (3-6 ans ; 6-8 ans et 8-12 ans).
- Afin de pouvoir utiliser les espaces extérieurs peu ombragés, la mairie a pu, grâce à l'amicale des sociétés, installer des barnums, des tables et des bancs sur les deux sites (F. Dolto et C. Radreau).
- Bilan financier : en cours d'élaboration.

#### **Restauration scolaire**

La fin de la crise sanitaire a permis l'ouverture de la salle de restauration au périscolaire C. Radreau à partir du 25 avril. Aujourd'hui, après un temps d'adaptation (équilibre des 2 services), la réorganisation de la pause méridienne (changement de l'OTS) semble convenir aux enfants et aux différents personnels avec un bémol concernant le niveau de bruit qui est plus important dans cette nouvelle salle.

**Bernard DURY** : « Vous avez pu faire des mesures acoustiques ? »

**Jean-Luc MARTINO** : « On est maintenant à des niveaux de ce qui se pratique dans les cantines bruyantes de France. Avant, nous étions entre 2 et 3 décibels en dessous. Je vous rappelle que 3 décibels c'est monter du double, ce n'est pas une échelle linéaire, donc c'est beaucoup »

- Prestataire pour la fourniture des repas : vu Chapitre II.

**Questions diverses**

**Travaux/équipement**

École F. DOLTO : poursuite du plan de rénovation en peinture des 5 salles de classes.

- Réfection n°3 : la salle 6 est repeinte, il reste 2 salles de classes à rénover, la programmation est prévue pour les vacances de la Toussaint 2022 et celles de février 2023. Ce travail pourra être effectué dans le cadre d'un chantier « jeunes » encadré par le CCAS normalement au mois de novembre.

- Équipements à réaliser (budget 2022) : 1 smartphone destiné à la direction.

École C. RADREAU : à la demande de Mme SOUBEN, divers petits travaux ont été réalisés pour cette rentrée 2022.

- Équipements à réaliser (budget 2022) : 1 smartphone destiné à la direction.

**Projets de réaménagement des cours de l'espace Dolto**

Les demandes de devis ont commencé, la réalisation des travaux est souhaitée pour l'année scolaire 2022-2023.

**Sophie RADREAU** : « Une petite remarque par rapport aux ateliers "jeunes citoyens" : il y a très peu de jeunes bavonais qui s'inscrivent pour participer à ces ateliers. Si vous connaissez des jeunes entre 16 et 18 ans qui seraient intéressés pour gagner un peu d'argent pour passer le permis de conduire ou acheter du matériel informatique, qu'ils n'hésitent pas à venir s'inscrire au CCAS, c'est ouvert à tous les jeunes de Bavans entre 16 et 18 ans »

**→ COMMISSION « CULTURE – ANIMATION – ASSOCIATIONS »**

séance du 9 juin 2022

– rapporteur Jasmine HERGAS ↻

**Créneaux d'occupation des salles de sports**

SAISON 2022 / 2023

**Planning Gymnase Bel Air**

Heures	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24		
Lundi	ECOLE										BAND	Dynamic gym							
Mardi	ECOLE											KARATE							
Mercredi				MENAGE							KARATE		BADMINTON						
Judi	ECOLE											KARATE							
Vendredi	ECOLE											KARATE		PING-PONG					
Samedi				KARATE			KARATE		PING-PONG										
Dimanche				KARATE					PING-PONG										

Vendredi Entente entre les 2 clubs  
 En fonction des ententes entre ces 2 clubs, la demi-heure hachurée sera au profit du Ping-Pong

## Planning Salle Omnisports

Heures	8 <sup>h</sup>	9 <sup>h</sup>	10 <sup>h</sup>	11 <sup>h</sup>	12 <sup>h</sup>	13 <sup>h</sup>	14 <sup>h</sup>	15 <sup>h</sup>	16 <sup>h</sup>	17 <sup>h</sup>	18 <sup>h</sup>	19 <sup>h</sup>	20 <sup>h</sup>	21 <sup>h</sup>	22 <sup>h</sup>	23 <sup>h</sup>	24 <sup>h</sup>
Lundi	Menage	GVF		Gendarmerie		FAURECIA FIT Self D							HAND		Gendarmerie		
Mardi						FAURECIA Pilates /Foot							HAND				
Mercredi						FAURECIA Badminton/ Pilates		VOLLEY			HAND		HAND		BASKET		
Jeudi				GVF		FAURECIA Foot					HAND		HAND		HAND		
Vendredi			NETTOYAGE			MULTISPORTS FAURECIA						HAND		VOLLEY			
Samedi					HAND FIT Baby Hand												COMPETITIONS
Dimanche																	BASKET

Les associations qui organiseront un tournoi ou un stage devront le signaler 1 mois à l'avance afin que les dispositions nécessaires soient prises.

Les samedi après-midi, dimanche matin, dimanche après-midi où il n'y aura pas de compétition, il sera possible aux associations d'utiliser la salle sous réserve d'en faire la demande au responsable

Les clubs qui souhaitent plus de créneaux pendant les vacances devront en faire la demande 3 semaines avant

Entente entre les clubs pour la répartition des créneaux de compétition

#### Changements au Gymnase Bel-Air :

- GVF laisse son créneau du mercredi soir de 20h à 21h au profit du Tennis qui propose l'activité Badminton de 20h à 22h.
- Le Handball laisse le créneau du jeudi de 17h15 à 18h15 (baby hand), celui-ci n'a pas été repris.

*Remarques diverses :* la température de la salle n'est pas très élevée en période de chauffage ; il a été répondu que le chauffage est mis à 18°.

Difficile de créer un courant d'air lors de forte chaleur au gymnase, nous étudierons cet inconvénient.

#### Changements Salle Omnisports :

- GVF prend le créneau du jeudi matin de 10h à 11h.
- Le baby hand se fera le samedi matin en partage avec le handfit.
- Le Handball désire à nouveau partager les créneaux avec l'USB les mercredis et jeudis : entente entre les deux clubs.

#### Vacances scolaires :

- GVF garde son créneau sauf durant les vacances de Noël.
- Volley, Basket, Gendarmerie, Faurecia gardent leurs créneaux.

Il sera possible d'utiliser les créneaux restants libres en faisant une demande en mairie 3 semaines avant les vacances.

#### Vacances de Noël

Le club AMB gym utilisera sa salle de gym la 1<sup>ère</sup> semaine.

#### **Divers**

Une réunion sur les travaux de la salle omnisports est prévue fin août.

**Bernard DURY :** « Qu'est-ce qu'il est ressorti de la réunion sur la salle omnisports ? »

**Jasmine HERGAS :** « Lors de la commission, j'ai fait un petit retour à ce sujet : des éléments de bardage nous ont été montrés. La durée des travaux sera de 8 mois, il y aura sûrement trois semaines de fermeture de la salle, les associations seront averties. Les détails techniques : un matériau plus clair sera utilisé au niveau de la toiture pour supporter les panneaux photovoltaïques, pour ne pas créer de surchauffe, le local photovoltaïque sera posé à l'extérieur de la salle de gymnastique et il va falloir creuser une tranchée pour rejoindre le compteur qui alimente toutes les salles du secteur et qui est situé à la salle polyvalente. Il y aura une ventilation double flux dans les vestiaires et simple flux dans la grande salle »

**Bernard DURY** : « Ce qui est dommage, car la VMC simple flux évacue simplement l'air chaud, alors qu'une VMC double-flux permet de réchauffer l'air frais qui entre »

**Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire** : « Une VMC double-flux n'est pas nécessaire pour atteindre la performance énergétique voulue, notamment pour EFFILOGIS. La VMC simple-flux sera sur sonde CO<sub>2</sub>. Il n'était pas judicieux d'installer une VMC double-flux dans une salle d'un tel volume. En effet, le coût de l'installation et d'une VMC double flux dans cette salle était trop important par rapport au gain calorifique minime que l'on aurait obtenu en récupérant les calories de l'air vicié évacué. Le bureau d'études a battu en brèche cette idée d'installation d'une VMC double flux dans la grande salle pour ces raisons, mais également en raison des consommations électriques importantes d'une telle installation »

**Bernard DURY** : « Il n'y a pas que le CO<sub>2</sub>, il y a aussi l'humidité »

**Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire** : « Oui bien sûr, mais la VMC simple flux ne sera pas seulement sur sonde CO<sub>2</sub>, une programmation en parallèle pourra permettre de la faire fonctionner en dehors de la sonde pour éviter d'avoir trop d'humidité. Ce ne sera pas une VMC hygro-réglable, ce n'est pas ce qui est prévu, mais le fonctionnement régulier permettra également de réguler le taux d'humidité, même si le taux d'humidité n'est pas le facteur de déclenchement principal. »

**Christian BEDEZ** : « Quand on parle de bardage, il s'agit bien des façades ? j'entends parler de panneaux photovoltaïques en toiture... Pour l'instant, il y a des infiltrations d'eau en toiture, est-ce qu'il y a quelque chose de prévu pour régler ce problème ? »

**Sophie RADREAU** : « La toiture sera refaite, on ne va pas mettre les panneaux photovoltaïques sur un toit plein de fuites »

**Jean-Luc MARTINO** : « La toiture et la charpente vont être renforcées justement pour pouvoir accueillir les panneaux photovoltaïques »

**Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire** : « Dans les audits énergétiques qui ont été communiqués au fur et à mesure de l'avancée du projet, notamment dans les commission finances et lors du conseil municipal du DOB, tous les lots de travaux ont été indiqués : isolation de toute l'enveloppe y compris la toiture, mise en place d'une surtoiture, remplacement du bardage, isolation thermique par l'extérieur, panneaux photovoltaïques, le passage en leds dans les vestiaires, l'installation de vannes thermostatiques, l'installation d'une VMC double flux dans les vestiaires, d'une VMC simple-flux dans la grande salle, tout cela a été précisé au fur et à mesure, ce sont des informations déjà transmises. Il y a une juste différence en ce qui concerne les panneaux photovoltaïques : l'installation sera un peu plus importante que ce qui avait été annoncé, car c'est plus avantageux d'un point de vue financier. Lors de la prochaine commission Finances, cela vous sera détaillé »

**Christian BEDEZ** : « Merci »

## IX – Divers

### Résultats de la consultation d'entreprises pour le reboisement de la forêt communale de Bavans dans le cadre du Plan de Relance

**Madame la Maire** :

L'ONF, dans le cadre de sa mission d'Assistance Technique à Donneur d'Ordres (ATDO) pour laquelle la commune l'a mandaté, a lancé une consultation pour la réalisation des plantations prévues dans le cadre du dossier Plan de Relance que nous avons déposé.

Cette consultation a eu lieu du 22/06/2022 au 21/07/2022.

Malheureusement, aucune des nombreuses entreprises consultées par l'ONF n'a répondu à cet appel d'offres, la consultation est donc infructueuse.

L'ONF nous a expliqué que les carnets de commande des prestataires en mesure de réaliser ce type de travaux sylvicoles étaient surchargés pour la campagne de plantation 2022-2023.

Le dossier de subvention reste valable pour la campagne de plantation 2023-2024.

Une nouvelle consultation sera réalisée par l'ONF au printemps 2023, période à laquelle les entreprises seront en passe de terminer la campagne précédente et à laquelle le taux de remplissage de leur carnet de commande pour la campagne suivante devrait leur permettre de répondre à l'appel d'offres.

### Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2021

→ un lien pour consultation a été transmis aux conseillers municipaux.

**Séance levée à 20h25**

Les délibérations 37/2022 à 43/2022 ont été examinées au cours de cette séance.

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie le 22 septembre 2022.

**Adopté et arrêté à l'unanimité le 07 décembre 2022**

Le secrétaire de séance,  
Marcel MANIAS

Madame la Maire,  
Sophie RADREAU

